

**PLAN  
CLIMAT  
AIR  
ENERGIE  
TERRITORIAL  
2023-2029**

**RAPPORT FINAL**

# Sommaire

<b>1.</b>	<b>UNE DÉMARCHE LOCALE INSCRITE DANS UN CONTEXTE MONDIAL.....</b>	<b>6</b>
1.1.	LA CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES .....	6
1.2.	LES ENGAGEMENTS EUROPÉENS .....	6
1.3.	LES ENGAGEMENTS NATIONAUX .....	7
1.4.	LES ENGAGEMENTS AU NIVEAU RÉGIONAL .....	8
1.5.	LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE D'OLÉRON.....	9
1.5.1.	UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE POUR LE CLIMAT .....	9
1.5.2.	UNE TRAJECTOIRE TEPOS.....	9
1.5.3.	UN PROJET DE TERRITOIRE AMBITIEUX .....	10
1.5.4.	L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS STRATÉGIQUES .....	10
<b>2.</b>	<b>LES SPHÈRES D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE D'OLÉRON.....</b>	<b>11</b>
<b>3.</b>	<b>ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PCAET DE L'ILE D'OLÉRON.....</b>	<b>13</b>
3.1.	RAPPEL DU CONTEXTE D'ÉLABORATION DU PCAET DE L'ILE D'OLÉRON .....	13
3.2.	ÉTAPE 1 : PRÉFIGURATION .....	14
3.3.	ÉTAPE 2 : DIAGNOSTIC .....	14
3.4.	ÉTAPE 3 : DÉFINITION DE LA STRATÉGIE AVEC L'OUTIL « DESTINATION TEPOS » .....	14
3.5.	ÉTAPE 4 : ÉLABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS EN CONCERTATION .....	15
3.5.1.	RÉDACTION D'UN PREMIER PROGRAMME D' ACTIONS .....	15
3.5.2.	UNE « ANNÉE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT » POUR FINALISER LE PCAET .....	15
3.5.3.	RÉALISATION D'UNE ENQUÊTE EN LIGNE .....	15
3.5.4.	ORGANISATION D'ATELIERS DE TRAVAIL À DESTINATION DU GRAND PUBLIC .....	18
3.5.5.	ORGANISATION D'ATELIERS DE TRAVAIL À DESTINATION DES ÉLUS .....	19
3.5.6.	FINALISATION DU PLAN D' ACTIONS ET VALIDATION DU « PLAN CLIMAT D'OLÉRON » .....	19
<b>4.</b>	<b>STRATÉGIE ET OBJECTIFS DU PCAET .....</b>	<b>19</b>
4.1.	LA MÉTHODE EMPLOYÉE POUR DÉFINIR LA STRATÉGIE.....	19

<b>4.2.</b>	<b>LES OBJECTIFS EN MATIERE DE MAITRISE DE L'ÉNERGIE.....</b>	<b>20</b>
4.2.1.	LE SECTEUR RÉSIDENTIEL.....	20
4.2.2.	LE SECTEUR TRANSPORT DE PERSONNES.....	21
4.2.3.	LE SECTEUR TRANSPORT DE MARCHANDISES .....	21
4.2.4.	LE SECTEUR TERTIAIRE .....	22
4.2.5.	LE SECTEUR AGRICOLE .....	22
4.2.6.	LE SECTEUR INDUSTRIEL .....	23
4.2.7.	SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE .....	23
<b>4.3.</b>	<b>LES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES .....</b>	<b>24</b>
4.3.1.	LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE.....	25
4.3.2.	L'ÉOLIEN .....	25
4.3.3.	LE BOIS ÉNERGIE .....	25
4.3.4.	LE SOLAIRE THERMIQUE .....	26
4.3.5.	LA GÉOTHERMIE ET LA MÉTHANISATION .....	26
4.3.6.	SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES.....	26
<b>4.4.</b>	<b>LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.....</b>	<b>28</b>
<b>4.5.</b>	<b>LES OBJECTIFS DE RENFORCEMENT DU STOCKAGE CARBONE SUR LE TERRITOIRE .....</b>	<b>29</b>
<b>4.6.</b>	<b>LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS .....</b>	<b>30</b>
<b>4.7.</b>	<b>L'ADAPTATION DU TERRITOIRE OLÉRONAIS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....</b>	<b>30</b>
<b>5.</b>	<b>LES AXES STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS DU PLAN D'ACTION .....</b>	<b>31</b>
5.1.	UNE VISION PARTAGÉE EN 6 AXES.....	31
5.2.	UNE DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DES AXES EN OBJECTIFS .....	32
<b>6.</b>	<b>LE PLAN D' ACTIONS .....</b>	<b>35</b>
6.1.	UN PLAN STRUCTURÉ EN 34 ACTIONS .....	35
6.2.	LA DÉCLINAISON EN FICHES ACTIONS.....	37
6.3.	L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE .....	39
<b>7.</b>	<b>LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PLAN D'ACTION .....</b>	<b>40</b>
7.1.	LE DÉTAIL DES INDICATEURS DE SUIVI .....	40
7.2.	L'ÉVALUATION DU PCAET.....	49

## Liste des figures

Figure 1 : Évaluation de l'augmentation de la température moyenne planétaire sur la base de la somme des engagements pris par les États à la COP21 en termes de réduction des GES – source : Climate Action Tracker, 2019.....	6
Figure 2 : Évolution des émissions et des puits de gaz à effet de serre sur le territoire français entre 1990 et 2050 (en MtCO <sub>2</sub> eq).....	8
Figure 3 : Logo des Territoires à Énergie Positive (TEPos) de Nouvelle-Aquitaine .....	10
Figure 4 : Logo du projet de territoire Oléron 2035.....	10
Figure 5 : Articulation entre les différents documents de planification ayant un impact sur les enjeux air-énergie-climat – source : ADEME 2016.....	11
Figure 6 : Sphères d'intervention de la stratégie du PCAET .....	12
Figure 7 : Calendrier d'élaboration et planification du PCAET .....	13
Figure 8 : Synthèse des retours du questionnaire « Plan Climat, quelle île d'Oléron pour demain ? ».	17
Figure 9 : Photos des atelier de concertation avec les habitants les 22, 28 juin et 5 juillet 2022 au siège la Communauté de Communes – source : CCIO .....	18
Figure 10 : Mesures et effets escomptés pour le secteur résidentiel.....	20
Figure 11 : Mesures et effets escomptés pour le secteur du transport de personnes .....	21
Figure 12 : Mesures et effets escomptés pour le secteur du transport de marchandises.....	21
Figure 13 : Mesures et effets escomptés pour le secteur tertiaire .....	22
Figure 14 : Mesures et effets escomptés pour le secteur agricole .....	22
Figure 15 : Modélisation du scénario de réduction des consommations énergétiques par secteur à horizon 2050 .....	24
Figure 16 : Synthèse de la stratégie de développement des énergies renouvelables.....	27
Figure 17 : Évolution théorique des consommation d'énergie et production d'EnR du territoire jusqu'en 2050.....	27
Figure 18 : Comparaison des scénarios de production d'énergie renouvelable à horizon 2030 .....	28
Figure 19 : Modélisation du scénario de réduction des émissions de GES par secteur à horizon 2050	29

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Synthèse des objectifs de réduction de la consommation énergétique aux échéances réglementaires.....	23
Tableau 2 : Synthèse des objectifs de production d'énergies renouvelables.....	24
Tableau 3 : Synthèse des objectifs de réduction de gaz à effet de serre .....	28
Tableau 4 : Les 6 axes stratégiques du PCAET de l'île d'Oléron.....	31
Tableau 5 : Les 15 objectifs stratégiques du PCAET de l'île d'Oléron.....	32
Tableau 6 : Les 34 actions du PCAET de l'île d'Oléron .....	35
Tableau 7 : Présentation générale des fiches actions.....	38
Tableau 8 : Présentation des indicateurs des actions .....	40

## Glossaire

<b>ADEME</b>	Agence de la transition écologique	<b>PETR</b>	Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
<b>AREC</b>	Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat en Nouvelle-Aquitaine	<b>PLH</b>	Programme Local de l'Habitat
<b>BBC</b>	Bâtiment Basse Consommation	<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme
<b>CCIO</b>	Communauté de communes de l'île d'Oléron	<b>PLUi</b>	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
<b>CESI</b>	Chauffe-Eau Solaire Individuels	<b>PNACC</b>	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
<b>COP</b>	Conference Of Parties ou Conférence des Parties	<b>PNSE</b>	Plan National Santé-Environnement
<b>CO<sub>2</sub></b>	Dioxyde de Carbone	<b>PPA</b>	Plan de Protection de l'Atmosphère
<b>COVNM</b>	Composés Organiques Volatils Non Méthaniques	<b>PPE</b>	Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
<b>EnR</b>	Énergies Renouvelables	<b>PREPA</b>	Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques
<b>ETP</b>	Equivalent Temps Plein	<b>PRSE</b>	Plan Régional Santé-Environnement
<b>GEMAPI</b>	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	<b>RTE</b>	Réseau de Transport d'Électricité
<b>GES</b>	Gaz à Effet de Serre	<b>SAU</b>	Surface Agricole Utile
<b>INSEE</b>	Institut National de la Statistique et des Études Économiques	<b>SCoT</b>	Schéma de Cohérence Territoriale
<b>LTECV</b>	Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte	<b>SDEER</b>	Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural
<b>NEMO</b>	Non à l'Éolien Marin à Oléron	<b>SLGBC</b>	Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière
<b>NH<sub>3</sub></b>	Ammoniac	<b>SNBC</b>	Stratégie Nationale Bas Carbone
<b>PAPI</b>	Programme d'Actions de Prévention des Inondations	<b>SRADET</b>	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
<b>PAT</b>	Projet Alimentaire Territorial	<b>TEPCV</b>	Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
<b>PCAET</b>	Plan Climat Air Énergie Territoriale	<b>TEPos</b>	Territoire à Énergie Positive
<b>PDU</b>	Plan de Déplacement Urbain	<b>ZAE</b>	Zone d'Activité Économique

## 1. UNE DÉMARCHE LOCALE INSCRITE DANS UN CONTEXTE MONDIAL

### 1.1. LA CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES

A la **conférence des parties de Copenhague** en 2009, les États ont échoué à formaliser un accord sur la suite du **protocole de Kyoto** pour limiter les gaz à effet de serre (GES). En 2015, la communauté internationale s'est félicitée de la signature de l'accord de Paris, lors de la **COP21**. Cet accord a abouti à la formalisation des objectifs de réduction d'émissions par pays, en explicitant la volonté que la somme des émissions générées n'entraîne pas une augmentation de la température moyenne planétaire au-delà de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

Néanmoins, l'accord ne prévoit pas de sanctions en cas de non-respect des engagements nationaux, et les engagements nationaux publiés à ce jour sont notoirement insuffisants pour respecter l'objectif des 1,5°C (Figure 1).

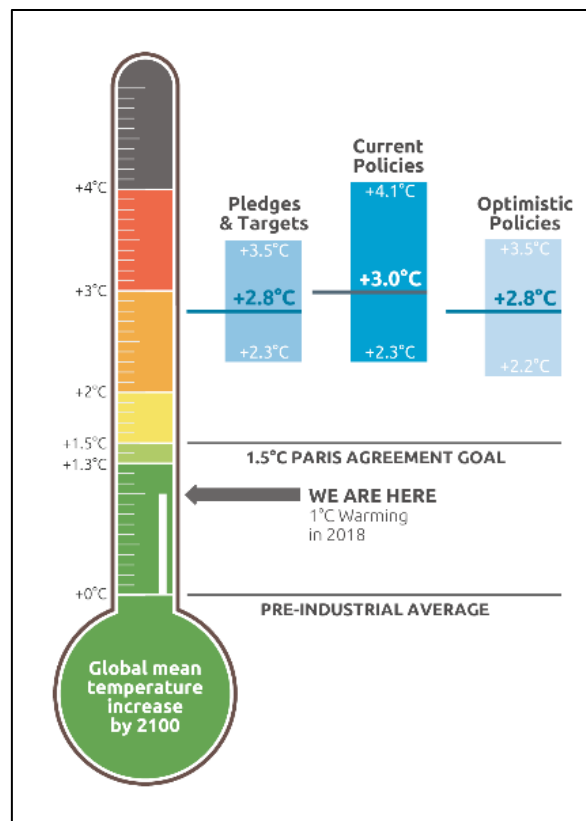


Figure 1 : Évaluation de l'augmentation de la température moyenne planétaire sur la base de la somme des engagements pris par les États à la COP21 en termes de réduction des GES – source : Climate Action Tracker, 2019

Ainsi, en poursuivant les perspectives actuelles, les projections prévoient une augmentation de 3°C. Il semble donc nécessaire d'agir efficacement en étant plus ambitieux dans nos politiques climatiques pour tenter de rester au plus près de la cible initiale.

### 1.2. LES ENGAGEMENTS EUROPÉENS

Dans le prolongement des engagements de Kyoto et pour peser le plus fortement possible sur la négociation internationale, l'Union Européenne a adopté au tout début de l'année 2007, le **paquet climat énergie**, prévoyant d'atteindre, d'ici 2020, trois objectifs complémentaires :

- La réduction des émissions de GES de 20% par rapport à 1990 ;
- La réduction des consommations énergétiques de 20% ;
- 20% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique européen.

Ces mesures doivent permettre à l'Union Européenne d'entrer dans la trajectoire de réduction de ses émissions pour atteindre le facteur 4, c'est-à-dire une division par 4 de ses émissions de GES d'ici 2050, conformément aux objectifs de la convention cadre sur le climat.

Dans la continuité de ces engagements et dans le cadre des négociations de la Convention Cadre des Nations Unies, l'Union Européenne, lors du Conseil européen du 24 octobre 2014 et du 21 juin 2018 a fixé des engagements pour 2030 visant :

- La réduction d'au moins 40% de ses émissions de GES par rapport à 1990,
- 32% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique,
- Au moins 27 % d'efficacité énergétique.

### 1.3. LES ENGAGEMENTS NATIONAUX

La **Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte** (LTECV) publiée en août 2015 fixe les objectifs à l'échelle nationale :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050. La trajectoire est précisée dans les budgets carbone ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;
- Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ;
- Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logements à 2050 ;
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Affirmer un droit à l'accès de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages ;
- Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation matières premières.

La **Stratégie Nationale Bas-Carbone** (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050. Elle a été présentée le 18 novembre 2015 en Conseil des Ministres.

La France s'est alors engagée à réduire de 75 % ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990 (facteur 4). La grande ambition de la SNBC est donc d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

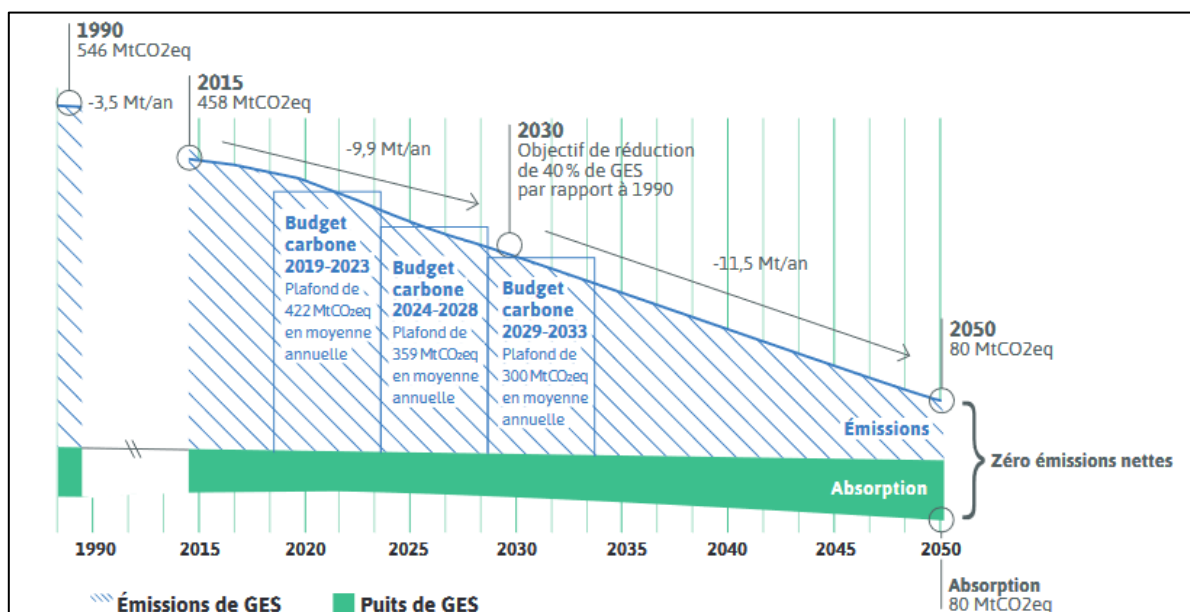


Figure 2 : Évolution des émissions et des puits de gaz à effet de serre sur le territoire français entre 1990 et 2050 (en MtCO2eq)

La SNBC impose une réduction de l'empreinte carbone de la France selon 3 axes :

- Une baisse de l'intensité carbone de l'économie : développer les énergies renouvelables, mobiliser les matériaux biosourcés (ex. : bois dans la construction), encourager une mobilité maîtrisée et moins polluante, notamment grâce aux technologies bas-carbone et à l'information des consommateurs ;
- Un développement majeur des économies d'énergie dans l'ensemble des secteurs : notamment l'industrie, les bâtiments, les transports ;
- Un développement de l'économie circulaire : éco-conception, recyclage, réemploi.

#### 1.4. LES ENGAGEMENTS AU NIVEAU RÉGIONAL

La CCIO appartient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 à la Région Nouvelle Aquitaine. Elle se situait auparavant en Région Poitou Charentes. La Région Poitou Charentes avait approuvé le 17 juin 2013 son Schéma Régional Climat Air Énergie. Les objectifs à l'horizon 2020 étaient alors les suivants :

- Une réduction de la consommation énergétique de 20% ;
- Une réduction des émissions de GES tous secteurs confondus de 20 à 30%.

À l'horizon 2050, les objectifs de réduction étaient de 38% pour la consommation énergétique et 75 à 80% pour les émissions de GES.

La loi NOTRe à l'occasion de la mise en place des nouvelles Régions (en 2016) crée l'obligation pour ces nouvelles régions de produire un nouveau schéma de planification, dénommé **SRADET** (ou Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) fusionnant plusieurs documents sectoriels ou schémas existants (Schéma Régional d'Aménagement



et de Développement Durable du Territoire, Plan Déchet Régional, Schéma Régional d'intermodalité, Schéma Régional de Cohérence Écologique et Schéma Régional Climat Air Énergie).

Après son adoption par le Conseil régional le 16 décembre 2019, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine a été approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020.

Les objectifs à l'horizon 2050 sont maintenant les suivants :

- Une réduction de la consommation énergétique de 30% ;
- Une réduction des émissions de GES tous secteurs confondus de 30% ;
- Porter à 32% la part des énergies renouvelables.

## 1.5. LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE D'OLÉRON

### 1.5.1. UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE POUR LE CLIMAT

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) adoptée en 2015 a positionné les collectivités de manière générale, et les intercommunalités en particulier, au premier rang de l'action dans les territoires et les nomme coordinatrices de la transition énergétique.

Les intercommunalités voient ainsi leur rôle renforcé dans l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'analyse de la vulnérabilité du territoire et l'adaptation au changement climatique. A cela s'ajoutent également, la réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES), la maîtrise de la demande en énergie et la lutte contre la précarité énergétique, le développement des énergies renouvelables et, enfin, le suivi et l'évaluation des actions mises en place.

Mais au-delà de l'injonction d'agir en faveur de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique, la transition énergétique et écologique est une véritable opportunité pour les territoires. Elle est en effet synonyme de développement de l'activité locale et de l'emploi, d'autosuffisance énergétique, de préservation des espaces naturels ou encore d'effets bénéfiques sur notre santé grâce notamment à une amélioration de la qualité de l'air.

La CCIO s'est engagée très tôt dans une dynamique liée à la transition écologique. En effet, entre 2008 et 2010, l'idée de concrétiser un **Agenda 21** s'est fait sentir. En 2011, l'Agenda 21, était voté et baptisé « Agenda 21 local » : c'est le projet de territoire. De nombreuses actions sont ainsi menées dès 2011 en faveur de la transition énergétique : installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics, soutien à la rénovation énergétique, accompagnement des communes à la maîtrise de l'énergie, développement de pistes cyclables, solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle... Cet Agenda 21 s'est poursuivi par un acte II sur la période 2014-2020.

### 1.5.2. UNE TRAJECTOIRE TEPOS

Par ailleurs, face à l'urgence d'agir pour une stabilité climatique, la CCIO a répondu et a été lauréate en 2015 des appels à projets **TEPos** (Territoire à Energie Positive) et **TEPCV** (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), proposés respectivement par la Région et l'Etat.



Figure 3 : Logo des Territoires à Énergie Positive (TEPos) de Nouvelle-Aquitaine

Un TEPos est un territoire où la production d'énergie renouvelable locale est, a minima, en équilibre avec la consommation d'énergie du territoire. La CCIO souhaite atteindre cet objectif en 2050.

Cet engagement à devenir un TEPos a été confirmé dans le projet de territoire Oléron 2035 voté par les élus communautaires en mars 2021.

---

### 1.5.3. UN PROJET DE TERRITOIRE AMBITIEUX

Le nouveau projet de territoire **Oléron 2035** constitue la vision politique commune des élus communautaires de l'Île d'Oléron en place depuis 2020. Il s'agit d'une démarche volontaire qui a permis la réalisation d'une feuille de route articulée autour de trois grandes ambitions : une île « nature, authentique et préservée » ; « dynamique, accueillante et chaleureuse » mais également « engagée, innovante et exemplaire ». Son programme d'actions regroupe 28 fiches-objectifs et 140 actions à mettre en œuvre sur la période 2020-2026 en lien avec les compétences communales et les différents acteurs du territoire.



Figure 4 : Logo du projet de territoire Oléron 2035

Cette feuille de route Oléron 2035 s'inscrit dans la poursuite des deux Agendas 21 réalisés en 2008 et 2014, avec une volonté d'assurer un développement durable et équilibré du territoire. Le **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET, baptisé localement « Plan Climat d'Oléron ») constitue véritablement le volet « Énergie-Climat » de cette feuille de route.

---

### 1.5.4. L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

Le PCAET est la déclinaison réglementaire locale de l'engagement de la France contre le dérèglement climatique et inscrit dans la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

La figure 5 illustre le fait que l'articulation est nécessaire entre le PCAET et les différents documents de planification en vigueur à toutes les échelles de territoires puisque ces documents auront un ou des impacts sur les enjeux énergie-climat.

Dans cet optique, la construction du PCAET a été menée en étroite collaboration avec le PÉTR Marennes-Oléron qui porte depuis 2016 la révision qui **SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale) Marennes-Oléron. Ce dernier a ainsi placé les enjeux de transition énergétique, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique au cœur de son programme d'actions

De même, afin d'assurer la compatibilité des **PLUs** en élaboration ou révision, une réunion d'information sur la stratégie du PCAET et ses implications pour les PLU a eu lieu le 6 décembre 2018 avec les élus et techniciens des services urbanisme du territoire. Le PLH (Programme Local de l'Habitat) révisé en 2018 a également défini un axe de travail prioritaire sur la transition énergétique

et la rénovation du parc privé<sup>1</sup>. Les actions relatives à cette thématique seront reprises dans le plan d'actions du PCAET.

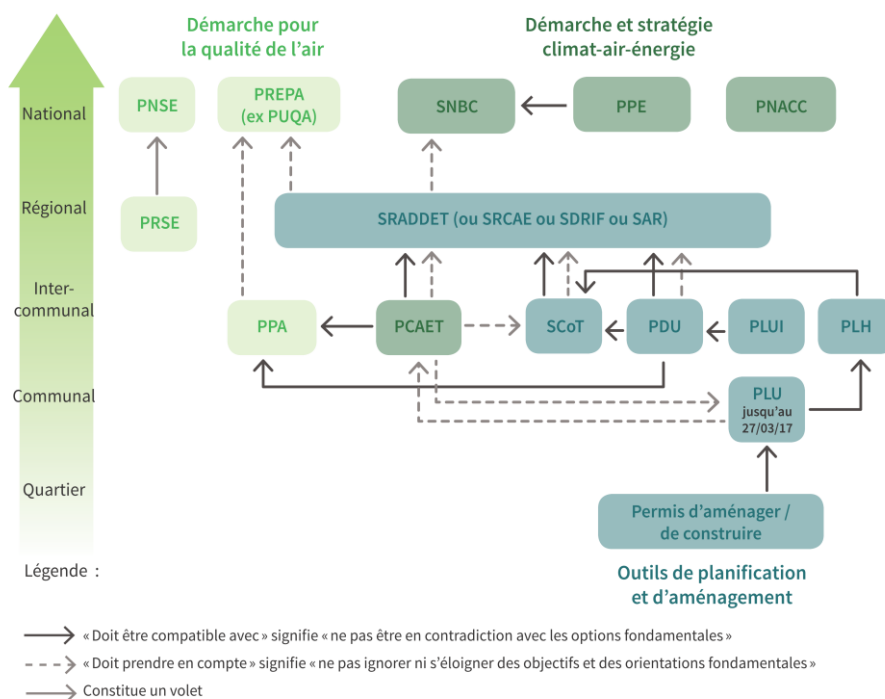


Figure 5 : Articulation entre les différents documents de planification ayant un impact sur les enjeux air-énergie-climat – source : ADEME 2016

## 2. LES SPHÈRES D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE D'OLÉRON

Le schéma ci-dessous représente les périmètres et les principes d'intervention de la stratégie du PCAET. Dans un souci d'exemplarité et d'efficacité de ses services publics, la CCIO focalisera son attention sur la gestion de son patrimoine et sur l'intégration d'un volet climat air énergie dans chacune de ses compétences.

<sup>1</sup> <https://www.cdc-oleron.com/la-communaute-de-communes/strategies-grands-projets/habitat/>



**Figure 6 : Sphères d'intervention de la stratégie du PCAET**

La CCIO a bien conscience que les objectifs territoriaux ambitieux de la transition énergétique ne pourront pas être atteints en limitant son intervention sur les deux périmètres pour lesquels elle dispose des principaux leviers de décisions. Une mise en œuvre conjointe d'actions issues de la sphère publique et de la sphère privée sera indispensable.

La CCIO vise donc à mettre en place un cadre propice à la mobilisation et à la contribution des acteurs du territoire (habitants et partenaires) reposant sur un dialogue régulier, des actions de sensibilisation et d'information, des dispositifs d'accompagnement techniques et financiers, des expérimentations innovantes, des partenariats de recherche et de développement.

Dès la construction du plan d'action, des ateliers et un questionnaire en ligne ont été proposés comme moyens de concertation des acteurs locaux. Lors de la mise en œuvre du plan d'actions, les modalités de gouvernance devront permettre une implication durable de tous ces acteurs.

D'autres moyens mobilisables peuvent déjà être ciblés :

- L'équipe projet « énergie-climat » de la CCIO ainsi que les référents dans chacun des autres services ;
- Les instances de co-pilotage et de co-construction partenariales réunissant les acteurs institutionnels, les acteurs socio-économiques, les communes ;
- Les budgets d'investissement et de fonctionnement de la collectivité ;
- Les soutiens financiers externes disponibles aux échelles nationale, régionale et départementale ;
- Les ressources issues des économies générées par une meilleure efficacité du fonctionnement interne à la collectivité ;
- Les investissements consentis par les acteurs privés pour leurs propres actions.

### 3. ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PCAET DE L'ILE D'OLÉRON

#### 3.1. RAPPEL DU CONTEXTE D'ÉLABORATION DU PCAET DE L'ILE D'OLÉRON

La mise en place d'un PCAET passe par plusieurs étapes, du lancement de la démarche jusqu'à la mise en œuvre du plan d'actions. L'élaboration du PCAET de la CCIO a débuté au cours de l'année 2017 et le choix initial était de porter en interne l'intégralité de sa rédaction.

Cette stratégie a souffert de nombreux départs de chargés de missions si bien que la réalisation des différentes études et documents constitutifs du PCAET s'est étalée sur plusieurs années. Se sont ajoutées en 2020 la crise sanitaire liée au COVID19 et le changement des élus communautaires suite aux élections municipales.

Ainsi, sous la précédente mandature, le diagnostic a pu être mené et la stratégie validée. Un premier plan d'action et les fiches actions correspondantes, ont été élaborés au printemps 2020. Les nouveaux élus communautaires ont alors débuté leur mandat par la construction de la feuille de route Oléron 2035, validée en mars 2021, avant de s'approprier la démarche du PCAET. En 2022, un travail a alors été entamé pour faire évoluer le premier Plan d'action produit en 2020 et aboutir à une version finale cohérente avec la feuille de route Oléron 2035. Pour garantir une validation du PCAET en 2023, le choix d'un accompagnement a été fait et le bureau d'étude Auxilia a été recruté.

La figure XXX résume les différentes étapes de l'élaboration du PCAET de la CCIO.

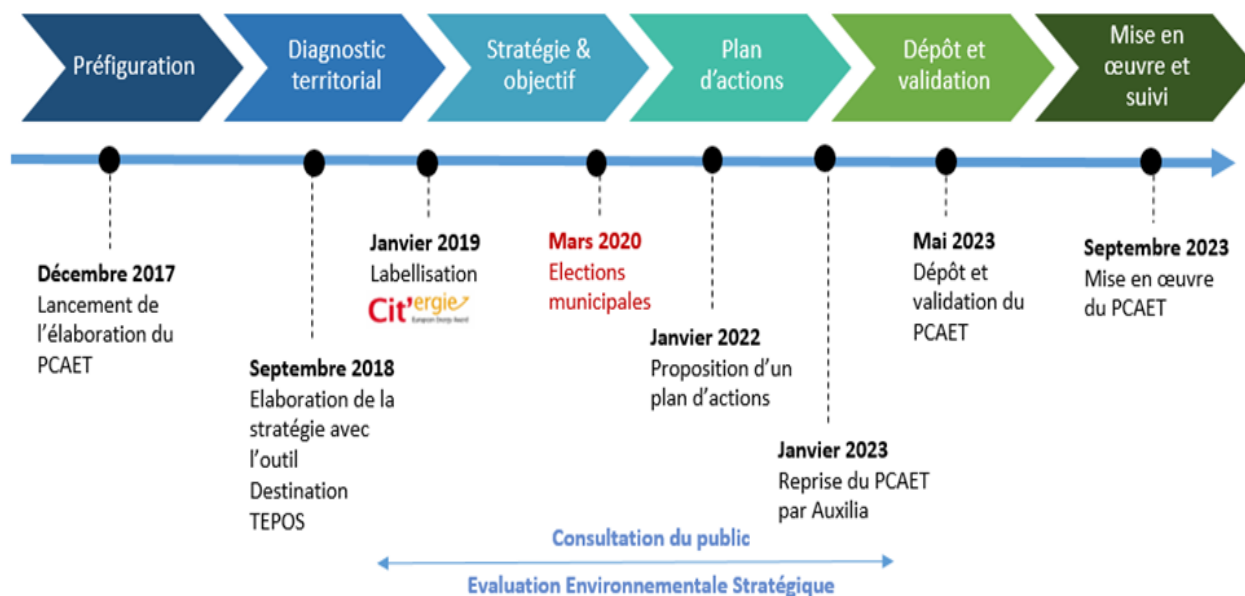


Figure 7 : Calendrier d'élaboration et planification du PCAET

### 3.2. ÉTAPE 1 : PRÉFIGURATION

Une phase de planification et d'élaboration du budget a eu lieu fin 2017. Ce travail a permis de dresser les principes d'élaboration du PCAET et de les valider lors du Conseil communautaire du 20 décembre 2017 (Délibération n°017-241700624-20171220-201217-DCC28-DE).

### 3.3. ÉTAPE 2 : DIAGNOSTIC

Plusieurs organismes ont participé à l'élaboration du diagnostic du PCAET de la CCIO.

Le Bureau d'étude AXENNE a produit en 2015 et 2018 une « Évaluation des potentiels de développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie »

L'AREC (Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat en Nouvelle-Aquitaine) a transmis les données locales 2019 de :

- Consommation d'énergie finale (comprenant les résidents secondaires) ;
- Émission de gaz à effet de serre et séquestration carbone ;
- Production d'énergies renouvelables.

L'observatoire régional de l'air, ATMO Nouvelle-Aquitaine, a fourni le diagnostic sur la qualité de l'air du territoire et a également missionné une campagne de mesure de la qualité de l'air à l'été 2018 et à l'hiver 2018.

Un partenariat avec ENEDIS a permis de bénéficier dès 2017 des données de cartographie du réseau électrique, et de données de consommations et de production d'énergie électrique du territoire à un pas mensuel, avant la mise en place de l'« open data » disponible désormais.

Enfin, une étude de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique a été réalisée en 2017 par Nathan Ropers, lors d'un stage de M2 au sein de l'Université de La Rochelle. En s'appuyant sur des données climatiques locales ou régionales, et grâce la rencontre de nombreux acteurs du territoire, il a été possible d'appréhender au plus près les enjeux et impacts du changement climatique sur ce territoire insulaire.

### 3.4. ÉTAPE 3 : DÉFINITION DE LA STRATÉGIE AVEC L'OUTIL « DESTINATION TEPOS »

La stratégie énergétique territoriale a été définie grâce à l'appui du cabinet de conseil AUXILIA et à l'aide de l'outil « Destination TEPOS » développé par Solagro et l'Institut NégaWatt et mis à disposition des territoires par le biais d'une formation proposée par le CLER – Réseau pour la Transition énergétique.

Cet outil se compose d'un tableur dans lequel le diagnostic du territoire est intégré. Des hypothèses du scénario Négawatt appliqué aux caractéristiques du territoire permettent de définir les potentiels et cibles du territoire en termes de maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables à l'horizon 2030. Ces éléments sont déclinés en cartes présentant des actions concrètes dans les différents secteurs d'activités pour la partie maîtrise de l'énergie et sur les différentes filières d'énergies renouvelables.

L'outil permet de définir le volume d'économies d'énergie à réaliser et d'énergies renouvelables à installer d'ici 2030 afin de se mettre dans la trajectoire pour atteindre l'objectif TEPOS d'ici 2050.

Il a été utilisé auprès des élus et partenaires du territoire pour définir la stratégie énergétique détaillée au chapitre dédié à ce sujet.

Un premier groupe de travail partenarial a élaboré, à l'aide de l'outil, cinq stratégies faisant consensus au sein de groupes de cinq à six personnes.

À partir de ces cinq stratégies, AUXILIA et le service TEPOS (renommé « service Énergie-Climat » en Janvier 2022) ont élaboré une proposition de stratégie consensuelle et chiffrée. Cette stratégie a été validée par le Conseil Communautaire du 26 septembre 2018 (Délibération n°017-241700624-20180926-260918-DCC4-DE).

### 3.5. ÉTAPE 4 : ÉLABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS EN CONCERTATION

#### 3.5.1. RÉDACTION D'UN PREMIER PROGRAMME D' ACTIONS

Le travail autour de la réalisation du programme d'action a été lancé en 2020 en partenariat avec un groupe d'étudiants de l'université de Tours. Ce groupe d'étudiants avait alors pour mission de faire émerger et de rédiger un premier plan d'action à partir du diagnostic et de la stratégie existante.

Des fiches actions ont ainsi été livrées au printemps 2020 avec pour objectif de les retravailler en concertation avec le grand public puis de valider une version finale avec les élus. Cette étape de concertation et de validation a dû être reportée du fait de l'arrivée des nouveaux élus communautaires et de leur priorité d'élaborer une nouvelle feuille de route « Oléron 2035 », actée en mars 2021.

#### 3.5.2. UNE « ANNÉE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT » POUR FINALISER LE PCAET

En 2022, pour finaliser le PCAET, les élus ont souhaité lancer sur le territoire : « l'année de l'Énergie et du Climat ». Pendant 12 mois, une série d'événements et de rencontres allaient ainsi être organisés autour des thématiques concernées par le PCAET de manière à sensibiliser et acculturer les acteurs du territoire : forum de l'habitat et de l'énergie, conférences les jeudis de l'énergie, table ronde sur les risques de submersions et le rôle des marais, événements zéro déchet... Parallèlement, différents temps d'échange avec le grand public et les élus allaient être organisés avec pour objectif de mettre à jour et d'aboutir à une version finale du Plan d'action pour une validation du « Plan Climat d'Oléron » au printemps 2023.

#### 3.5.3. RÉALISATION D'UNE ENQUÊTE EN LIGNE

Après des entretiens sur la faisabilité technique des actions et leur mise à jour avec les chefs de services et les agents de la CCIO, **un questionnaire « Plan Climat : quelle île d'Oléron pour demain ? »**

a été diffusé en ligne aux citoyens et acteurs de l'île d'Oléron du 1er mai au 31 juillet 2022 afin de donner la possibilité aux acteurs du territoire de donner leur avis sur le changement climatique, de répertorier les initiatives individuelles déjà engagées sur le territoire, mais aussi de recueillir les attentes, les idées et les préoccupations de chacun. Le questionnaire a été diffusé sous format web dématérialisé via un outil gratuit accessible en ligne.

Au total, **287 réponses ont été recueillies**. Ces 287 réponses représentent 1.3% de la population du territoire (21 972 résidents permanents selon INSEE 2019) avec cependant des répondants non-résidents permanents. Ainsi, avec 188 réponses de résidents principaux, c'est finalement 0.86% de la population oléronaise résidente à l'année qui a donné son avis via ce questionnaire.



# RETOURS DU QUESTIONNAIRE

## « PLAN CLIMAT, QUELLE ÎLE D'OLÉRON POUR DEMAIN ? »




### PARTICIPATION AU QUESTIONNAIRE







**287** participants  
dont **215** propriétaires oléronais

### ÉNERGIE

Pour vous, qu'est ce qui est le plus important pour maîtriser notre consommation d'énergie ? (Réponses à cocher avec 2 réponses maximum)

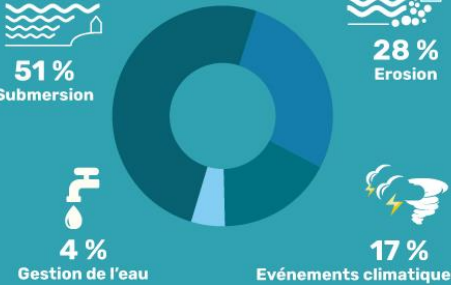
 <b>56 %</b> Sobriété énergétique	 <b>47 %</b> Rénovation énergétique	 <b>36 %</b> Développement des énergies renouvelables
--	--	--





Pour vous, quelles sont les énergies renouvelables à développer en priorité sur Oléron ? (Réponses à cocher avec 2 réponses maximum)

 <b>63 %</b> Solaire photovoltaïque	 <b>42 %</b> Solaire thermique	 <b>30 %</b> Géothermie	 <b>25 %</b> Eolien en mer
---	--	---	--

### RISQUES

Quand on vous parle de changement climatique sur l'île d'Oléron quelle est la principale préoccupation qui vous vient à l'esprit ? (Réponse libre)



 <b>51 %</b> Submersion	 <b>28 %</b> Erosion
 <b>4 %</b> Gestion de l'eau	 <b>17 %</b> Evénements climatiques extrêmes

### HABITAT

Si vous êtes propriétaire, qu'est-ce qui vous déciderait à vous lancer dans une rénovation énergétique ? (Réponses à cocher avec 2 réponses maximum)

- 63 %** Plus d'aides financières
- 43 %** Des aides pour l'auto rénovation
- 41 %** Plus de visibilité des dispositifs existants

**56 %** considèrent que les énergies renouvelables sont une priorité à développer dans l'habitat

### SANTÉ ET SOCIAL

Au quotidien qu'est-ce qui vous semble avoir le plus d'impact négatif sur vous ? (Réponses à cocher avec 1 réponse maximum)

- 44 %** L'usage de produits potentiellement dangereux dans l'alimentation
- 37 %** Les événements climatiques qui se multiplient

Pour lutter contre le changement climatique, vous seriez prêt.e à faire évoluer vos pratiques à condition que...

Les entreprises privées s'impliquent fortement et donnent l'exemple	<b>49.5%</b>	La collectivité et les pouvoirs publics s'impliquent fortement et donnent l'exemple	<b>67.9%</b>
L'impact de mon action individuelle soit avéré et visible	<b>23.3%</b>	Les alternatives proposées soient efficaces	<b>63.1%</b>
Aucune condition	<b>2.4%</b>	Le coût de ces nouvelles pratiques soit raisonnable	<b>59.2%</b>

### MOBILITÉ

Pour vous, quelles sont les actions à mener en priorité sur le territoire pour développer une mobilité durable ? (Réponses à cocher avec 2 réponses maximum)





- 60 %** Les transports en communs à l'année
- 50 %** Plus de pistes cyclables sécurisées
- 31 %** Plus de commerces et services de proximité

**75 %** utilisent régulièrement leur vélo pour se déplacer à Oléron

**40 %** pratiquent le covoiturage

### AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Pour vous, quelles sont les actions à mener en priorité sur le territoire pour réduire l'impact environnemental de l'agriculture et de l'alimentation ? (Réponses à cocher avec 2 réponses maximum)

 <b>61 %</b> Les circuits courts locaux	 <b>48 %</b> Les agricultures alternatives bio, raisonnée...	 <b>37 %</b> Réduire la consommation d'eau	 <b>35 %</b> Les haies et autres micro-habitats agricoles
--	--	---	--

**40 %** réalisent la majorité de leurs achats en grande et moyenne surface

**40 %** réalisent la majorité de leurs achats au marché

Questionnaire numérique diffusé aux citoyens et acteurs de l'île d'Oléron du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet 2022  
Plus de détails et d'infographies sur [www.cdc-oleron.com](http://www.cdc-oleron.com) rubrique Agir pour l'environnement / Plan climat d'Oléron

Figure 8 : Synthèse des retours du questionnaire « Plan Climat, quelle île d'Oléron pour demain ? »

### 3.5.4. ORGANISATION D'ATELIERS DE TRAVAIL À DESTINATION DU GRAND PUBLIC

Dans la continuité de ce questionnaire, **trois ateliers identiques** ont été organisés les 22, 28 juin et 5 juillet 2022 au siège de la Communauté de Communes à Saint Pierre d'Oléron et rassemblant 30 oléronais motivés. Chaque atelier a duré environ 2h30 en soirée avec la participation d'habitants oléronais permanents de plus de 65 ans, il a été très difficile de mobiliser les autres catégories de population.

Les participants ont alors réalisé des « **Fresques du climat** », pour se remettre à niveau et avoir une vision générale systémique du changement climatique de ses causes et de ses conséquences avec des données tirées des différents rapports du GIEC. Le diagnostic du territoire de l'île d'Oléron leur a ensuite été présenté succinctement avant d'entamer ensemble un **atelier de réflexion et de priorisation des actions** à mener sur le territoire. Les participants ont alors pu donner un avis favorable ou défavorable aux actions déjà proposées, proposer de nouvelles actions concrètes, et réfléchir à la priorisation de ces actions.

Les résultats du questionnaire et des ateliers de travail grand public ont été recueillis, analysés et restitués et le programme d'action a été adapté en conséquence.

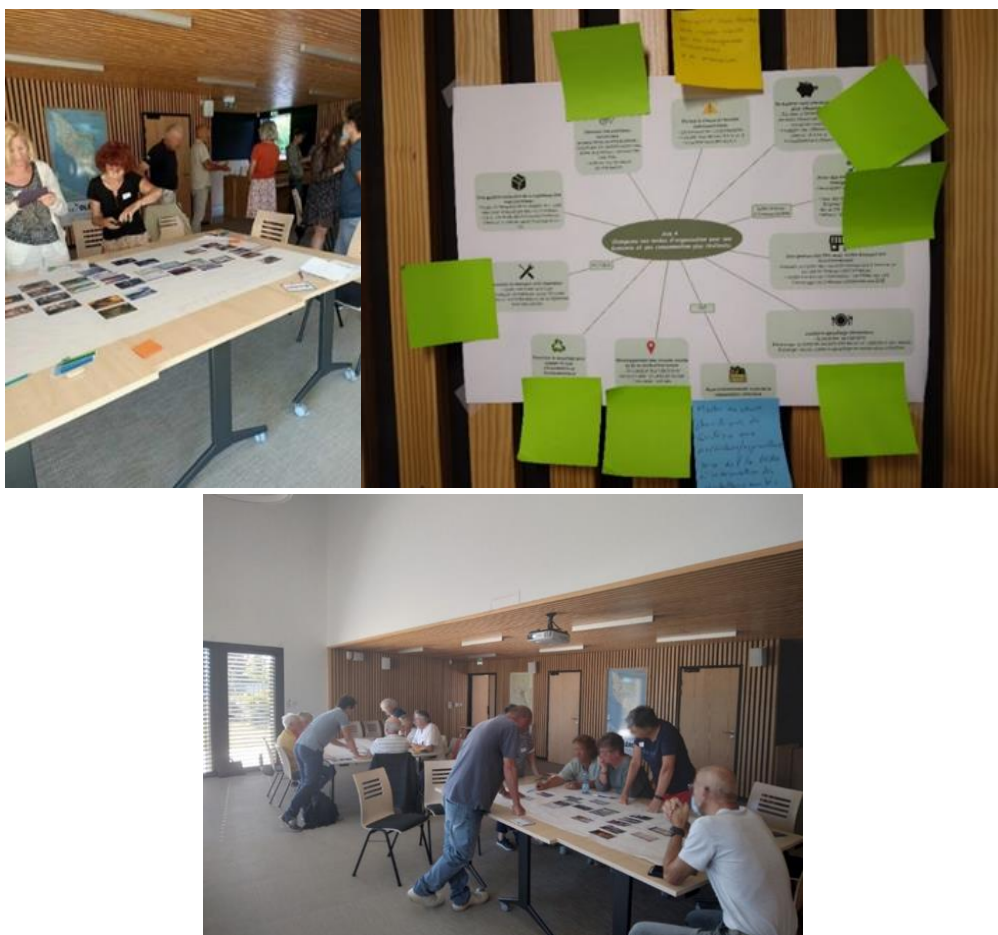


Figure 9 : Photos des atelier de concertation avec les habitants les 22, 28 juin et 5 juillet 2022 au siège la Communauté de Communes – source : CClO

---

### 3.5.5. ORGANISATION D'ATELIERS DE TRAVAIL À DESTINATION DES ÉLUS

Le plan d'action complété a ensuite été présenté aux élus en trois temps. **Un premier bureau communautaire**, le 7 juillet 2022, pour une meilleure réappropriation de la démarche, **un « séminaire »** de présentation des scénarios de transition énergétique de l'ADEME, le 30 septembre 2022, ainsi qu'**un « atelier réflexion »**, le 14 octobre 2022, où les élus communautaires ont été amenés à amender, prioriser et valider le nouveau plan d'action composé de 34 actions réparties en 6 axes.

---

### 3.5.6. FINALISATION DU PLAN D' ACTIONS ET VALIDATION DU « PLAN CLIMAT D'OLÉRON »

Pour finaliser la rédaction du plan d'actions et la validation du PCAET, le bureau d'étude Auxilia a finalement été recruté en appui au mois d'octobre 2022.

La rédaction du programme d'actions a été menée en collaboration étroite avec le Service Energie-Climat de la CCIO en prenant en compte la première version du plan d'actions datant de 2020, les conclusions de l'enquête en ligne et des ateliers de concertation, et enfin la feuille de route « Oléron 2035 » pour laquelle le PCAET constitue le volet « Energie Climat ».

En parallèle, l'ensemble des autres documents constitutifs réglementaires d'un PCAET ont été finalisés, notamment l'Évaluation Environnementale Stratégique réalisée par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Marennes-Oléron.

Le « Plan Climat d'Oléron » a ensuite été présenté et validé lors du Conseil Communautaire du 25 mai 2023.

## 4. STRATÉGIE ET OBJECTIFS DU PCAET

### 4.1. LA MÉTHODE EMPLOYÉE POUR DÉFINIR LA STRATÉGIE

Afin de définir la stratégie énergétique du territoire à l'horizon 2030, la collectivité a animé un atelier de travail autour de l'outil « **Destination TEPos** » et a mobilisé ses élus et de partenaires du territoire. Cette méthode développée par l'Institut Négawatt et Solagro est aujourd'hui diffusée aux territoires par le CLER – Réseau pour la transition énergétique.

Sur la base du diagnostic énergétique, et notamment les études de potentiel en maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables réalisées en 2015, les personnes ayant participé ont ainsi débattu de la trajectoire à suivre pour atteindre l'objectif « Territoire à Énergie Positive » à l'horizon 2050.

Ce débat, en s'appuyant sur l'outil Destination TEPos, est facilité par la visualisation concrète des actions à mener d'ici 2030 pour poursuivre et amplifier la dynamique engagée afin d'être dans la trajectoire TEPos. Nombre de rénovations à réaliser par an, transfert de parts modales en matière de transports, évolution de chaque filière renouvelable, etc. : tout était sur la table pour positionner convenablement le curseur.

Ainsi, le niveau d'ambition par secteur d'activité pour la maîtrise de l'énergie et par filière pour les énergies renouvelables a été fixé.

Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre découlent donc directement de la stratégie de maîtrise de l'énergie, à l'exception du secteur agricole qui s'appuie sur l'outil Climagri, et pour lequel les objectifs sont fixés à l'horizon 2030. Ils ont été ramenés à l'échéance du PCAET par simple division par deux, et à horizon 2050 par extrapolation.

Les enjeux de qualité de l'air ont été appréhendés de manière concomitante lors de l'élaboration de la stratégie énergétique.

## 4.2. LES OBJECTIFS EN MATIERE DE MAITRISE DE L'ÉNERGIE

Les paragraphes suivants récapitulent pour chacun des secteurs étudiés, les mesures identifiées à travers l'outil « Destination TEPos » et le résultat en matière d'économies d'énergie générées annuellement.

Les quatre secteurs qui ressortent du travail de priorisation en matière de maîtrise de l'énergie sont le transport, suivi par le secteur résidentiel puis tertiaire et enfin agricole.

### 4.2.1. LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

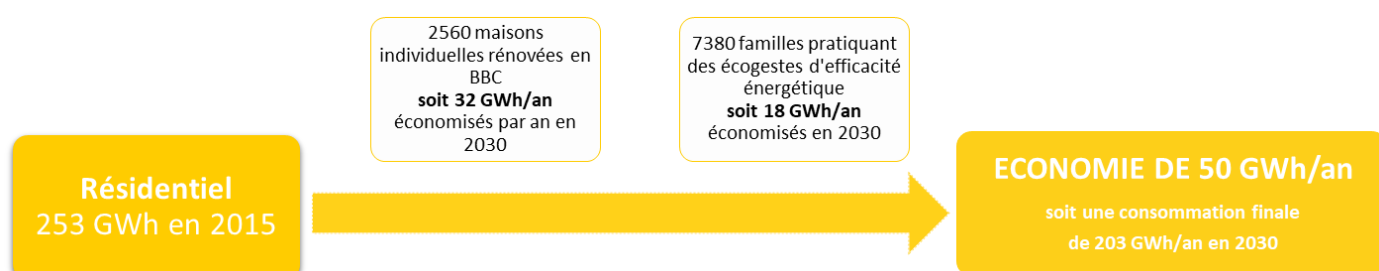


Figure 10 : Mesures et effets escomptés pour le secteur résidentiel

Pour le **secteur résidentiel**, deux axes sont privilégiés : la sobriété et l'efficacité. Ces deux enjeux devront permettre d'économiser 50 GWh par des actions ambitieuses de sensibilisation à la sobriété et à l'efficacité énergétique et de rénovation des logements.

Ces projets contribueront à la lutte contre la précarité énergétique, à l'augmentation du pouvoir d'achat des habitants et également au développement économique du secteur du bâtiment.

#### 4.2.2. LE SECTEUR TRANSPORT DE PERSONNES

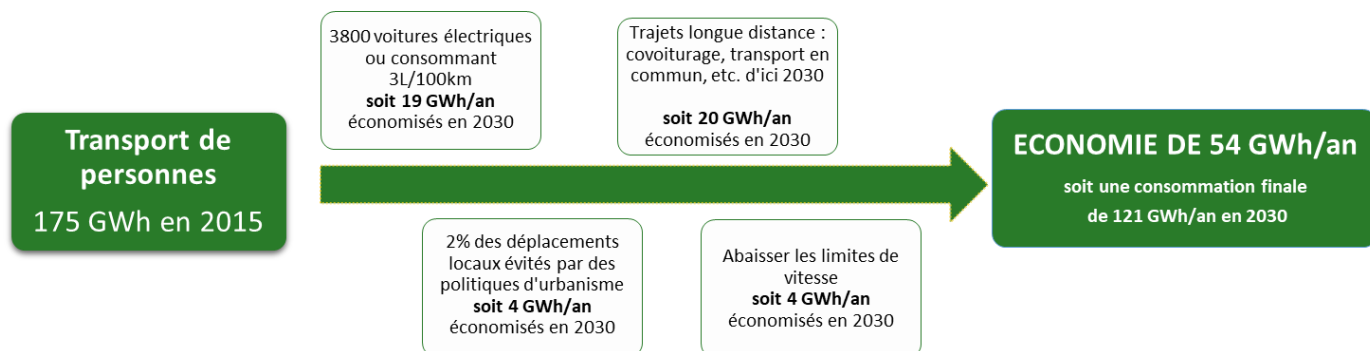


Figure 11 : Mesures et effets escomptés pour le secteur du transport de personnes

La **mobilité** sur un territoire rural comme l'île d'Oléron est un enjeu fort en termes de réduction des consommations énergétiques. Ces évolutions demandent des modifications des habitudes de déplacement vers des pratiques plus sobres (covoiturage, vélo, transport à la demande), un encouragement aux pratiques d'écoconduite et l'utilisation de véhicules moins consommateurs et également par la mise en place de mesures qui impliqueraient moins de déplacement : politiques d'urbanisme, soutien du numérique et développement du télétravail par exemple...

La mise en œuvre d'une mobilité plus durable sur le territoire contribuera également à la lutte contre la précarité énergétique et à l'isolement des populations les plus vulnérables.

#### 4.2.3. LE SECTEUR TRANSPORT DE MARCHANDISES



Figure 12 : Mesures et effets escomptés pour le secteur du transport de marchandises

L'île d'Oléron, de par sa caractéristique fortement touristique et son caractère insulaire, est très dépendante du **transport routier de marchandises**. En partenariat avec les acteurs compétents, la collectivité peut inciter à développer des modes de transport plus propres.

L'importance du transport de marchandises est également dépendant des modèles de consommations encore d'actualité. Développer les circuits-courts de commercialisation, en

particulier avec la filière touristique et de restauration collective (scolaires), c'est aussi réduire le besoin d'apports extérieurs et donc de transport de marchandises.

#### 4.2.4. LE SECTEUR TERTIAIRE

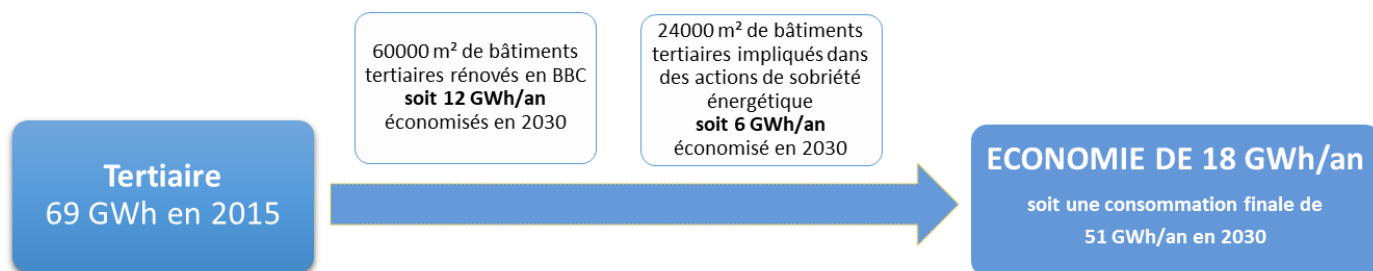


Figure 13 : Mesures et effets escomptés pour le secteur tertiaire

Sur le **secteur tertiaire**, il est à noter que les collectivités sont propriétaires d'une partie de ce patrimoine et souhaitent monter leur exemplarité en le rénovant. Des actions visant l'optimisation des consommations et la sobriété énergétique des bâtiments publics et privés contribueront aussi à l'atteinte de l'objectif.

#### 4.2.5. LE SECTEUR AGRICOLE

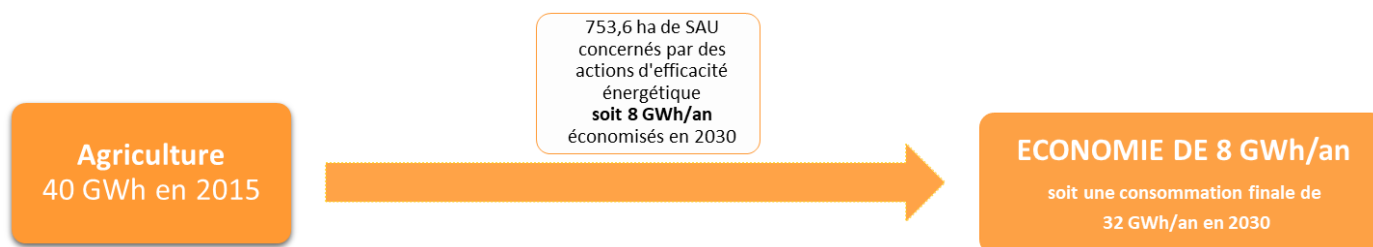


Figure 14 : Mesures et effets escomptés pour le secteur agricole

Le **secteur agricole** est le dernier poste consommateur du territoire. Néanmoins, l'amélioration de l'efficacité énergétique d'1/3 de la surface agricole utile permettrait de réduire de 8 GWh les consommations énergétiques. Il s'agira de proposer aux exploitants des solutions leur permettant de réduire leurs consommations grâce à des équipements plus efficaces.

Le secteur primaire peut très certainement réduire sa consommation énergétique, mais il peut également être un allié de taille dans la production d'énergie verte, ainsi que dans la préservation des services écosystémiques.

---

#### 4.2.6. LE SECTEUR INDUSTRIEL

Le **secteur industriel** étant très faiblement représenté sur l'île d'Oléron, il a été choisi de ne pas planifier de stratégie précise de réduction des consommations d'énergie.

---

#### 4.2.7. SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Les échéances imposées pour les objectifs du PCAET de l'île d'Oléron sont les suivantes :

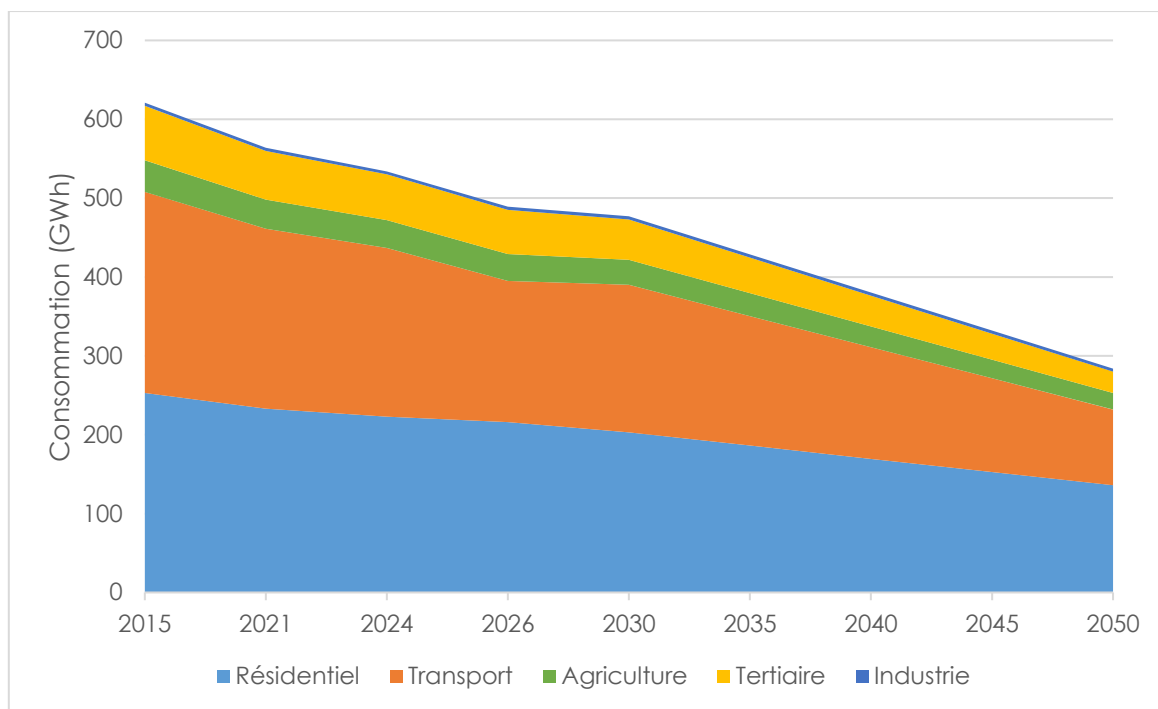
- 2021 et 2026, années médianes des premiers budgets carbone définis par la stratégie nationale bas carbone.
- 2029, année de clôture du présent PCAET.
- 2030 et 2050, horizons plus lointains auxquels la France s'est assignée des objectifs.

Ainsi, les objectifs définis à l'horizon 2030 avec l'outil « Destination TEPos » ont été rapportés aux échéances réglementaires 2021, 2024, 2026, puis extrapolés à horizon 2050 au regard des objectifs nationaux fixés dans le cadre de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte.

Les résultats sont résumés et modélisés dans le tableau 1 et la figure 15 ci-dessous.

**Tableau 1 : Synthèse des objectifs de réduction de la consommation énergétique aux échéances réglementaires**

Consommation en GWh par an	2015	2021	2024	2026	2030	2050
Résidentiel	253	233	223	216	<b>203</b>	<b>136</b>
Transport	255	228	214	179	<b>187</b>	<b>96</b>
Agriculture	40	37	35	34	<b>32</b>	<b>21</b>
Tertiaire	69	62	58	56	<b>51</b>	<b>27</b>
Industrie	4	4	4	4	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>621</b>	<b>563</b>	<b>535</b>	<b>489</b>	<b>484</b>	<b>285</b>



**Figure 15 : Modélisation du scénario de réduction des consommations énergétiques par secteur à horizon 2050**

A horizon 2030, la stratégie de maîtrise de l'énergie envisagée doit ainsi permettre d'atteindre un niveau total de consommation de 484 GWh/an soit une réduction de 22% par rapport à 2015. A horizon 2050, la consommation globale devrait descendre à 285 GWh/an soit une réduction de 54% par rapport à 2015.

### 4.3. LES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

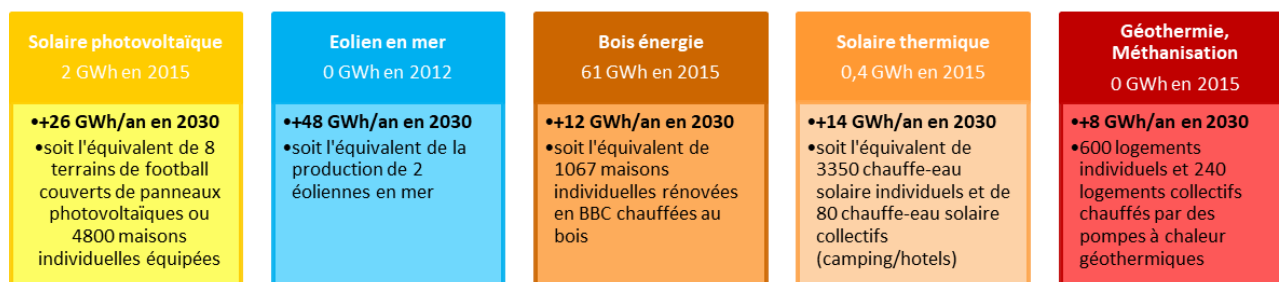
L'outil « Destination TEPos » permet également de définir des objectifs en matière de production d'énergies renouvelables à partir des ressources disponibles sur le territoire et révélées à travers le diagnostic. A nouveau, il convient de rappeler les très fortes contraintes environnementales, paysagères et architecturales en vigueur sur le territoire de l'île d'Oléron et qui impactent inmanquablement le rythme de développement des énergies renouvelables.

Concernant la capacité du réseau électrique à supporter le raccordement de nouveaux moyens de production, des échanges existent et seront maintenus avec RTE, Enedis et le SDEER pour garantir les objectifs de développement fixés.

Le tableau 2 ci-dessous résume les ambitions proposées à travers l'outil « Destination TEPos » et indique l'équivalent énergétique que cela représente annuellement pour 2030. A noter que Les réseaux de chaleur étant au nombre de deux sur l'île d'Oléron et le réseau de gaz étant inexistant, il n'est pas prévu de stratégie de développement dans ce domaine.

**Tableau 2 : Synthèse des objectifs de production d'énergies renouvelables**





#### 4.3.1. LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

En matière de **solaire photovoltaïque**, les propositions de développement sont ambitieuses. Elles prennent en compte les politiques nationales en faveur du photovoltaïque et de l'autoconsommation chez le particulier. Les projets envisagés cibleront en priorité l'équipement des toitures de bâtiments existants et à construire, ainsi que celui des surfaces artificialisées de type parking pour l'implantation d'ombrières. Des projets photovoltaïques plus conséquents au sol sur des sites dégradés, délaissés d'aérodrome... sont identifiés mais restent à ce jour contraints par la Loi Littoral car le plus souvent situés en rupture d'agglomération. Il est toutefois à noter que des évolutions possibles de la Loi Littoral, entrevues dans le cadre de la loi sur l'accélération du développement des énergies renouvelables du 10 mars 2023, pourraient conduire à un assouplissement des règles d'implantation d'installations photovoltaïques au sol.

#### 4.3.2. L'ÉOLIEN

Malgré un potentiel intéressant dans certaines zones du territoire, l'**éolien terrestre** est difficilement envisageable sur l'île d'Oléron du fait des nombreuses contraintes réglementaires visant la protection des paysages, de l'architecture et de la faune locale (Site Classé, zone Natura 2000 ...). La volonté de préserver ce cadre de vie tend également à réduire l'acceptation locale de tels projets. Enfin, le territoire compte très peu de zones avec des habitations suffisamment éloignées pour permettre l'implantation d'éoliennes. Aucun objectif d'implantation de champs éoliens terrestres n'a ainsi été fixé.

Concernant l'**éolien offshore** et le projet porté par l'Etat au large des côtes de l'île d'Oléron, une majorité d'élus communautaires est favorable à la dernière version du projet qui prévoit un éloignement des côtes suffisant des génératrices pour ne pas entraver le paysage ni perturber l'activité des pêcheurs et qui se situe hors parc naturel marin. Dans ce cadre, *le parti pris est* d'attribuer 48 GWh/an de la production potentielle annuelle du parc éolien offshore de l'île d'Oléron au territoire (soit environ 1% à 2%).

Pour rappel, de nombreuses contestations demeurent localement chez certains élus ou habitants, à travers notamment le collectif NEMO (Non à l'Éolien Marin à Oléron).

#### 4.3.3. LE BOIS ÉNERGIE

Le **bois-énergie** est une filière en fort développement. Le potentiel supplémentaire envisagé s'ajoute à celui déjà exploité à ce jour pour porter la production totale en 2030 à 73 GWh/an. Il sera important de veiller à l'utilisation rationnelle de la ressource en bois en remplaçant les systèmes de chauffage au bois énergivore (foyers ouverts) par des systèmes plus efficaces (foyers fermés) car le potentiel théorique de l'île d'Oléron est de 87,5 GWh/an.

---

#### 4.3.4. LE SOLAIRE THERMIQUE

Le **solaire thermique** est une filière très adaptée au territoire qui mérite d'être développée. Il existe un potentiel important dans le secteur tertiaire avec l'hôtellerie de plein-air où certains projets sont en cours de développement, mais également chez les particuliers pour des Chauffe-Eau Solaire Individuels (CESI).

---

#### 4.3.5. LA GÉOTHERMIE ET LA MÉTHANISATION

La filière **géothermie** présente un potentiel intéressant à développer, notamment dans les logements collectifs et bâtiments tertiaires (où les sondes géothermiques peuvent également servir à refroidir gratuitement les bâtiments en période estivale).

En matière de **méthanisation**, les études menées en 2014 montrent que la ressource du territoire est très morcelée ou déjà valorisée autrement ce qui rend à priori le développement d'un projet difficile.

---

#### 4.3.6. SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Ainsi, la stratégie proposée précédemment pour le développement des EnR permet d'envisager sur le territoire de l'île d'Oléron, à horizon 2030, une augmentation de 108 GWh/an de production d'EnR pour atteindre un niveau final de 171,4 GWh/an (figure 13). Au regard de la consommation visée en 2030 pour le territoire (cf §4.2.7), cela représenterait un taux de couverture de la consommation d'énergie par des énergies renouvelables de 36%.

Au-delà de 2030, les incertitudes quant aux évolutions technologiques et des politiques publiques d'une part, l'absence de méthode fiable certifiée d'autre part, nous ont poussés à extrapoler simplement la dynamique envisagée pour la période 2015-2030 avec l'outil destination TEPOS. Ainsi, nous avons considéré que le rythme annuel de développement de chacune des EnR prévu pour la période 2015-2030 serait maintenu. Cette hypothèse permet d'atteindre à horizon 2050 un niveau de production de 315,4 GWh avec un équilibre entre la production et la consommation (objectif TEPos) atteint à priori autour de 2048 (figures 16 & 17).

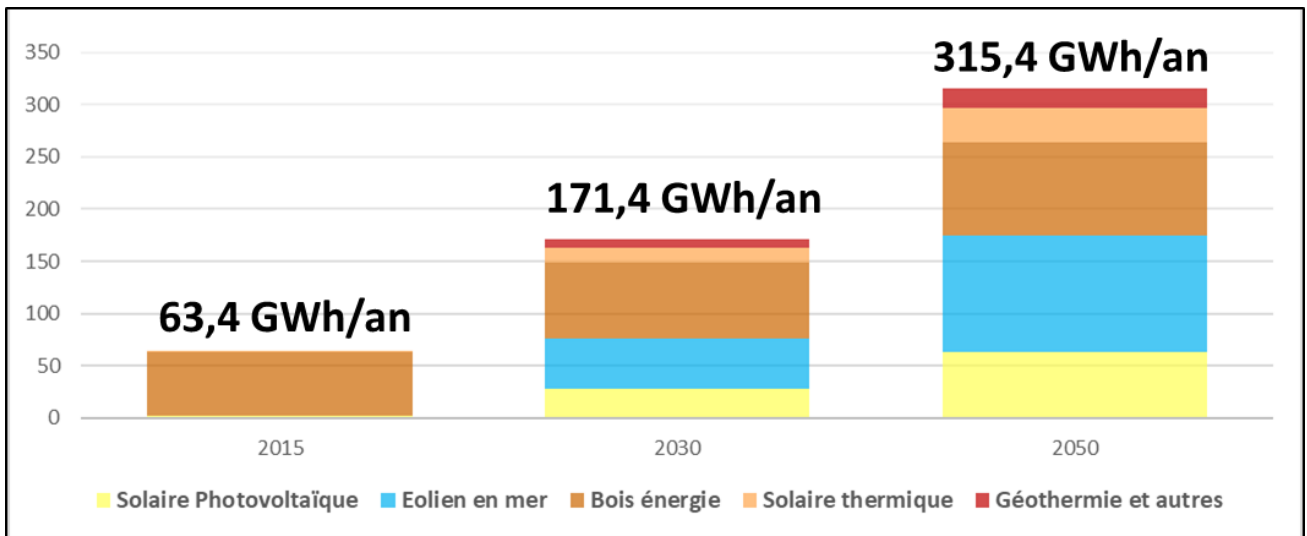


Figure 16 : Synthèse de la stratégie de développement des énergies renouvelables

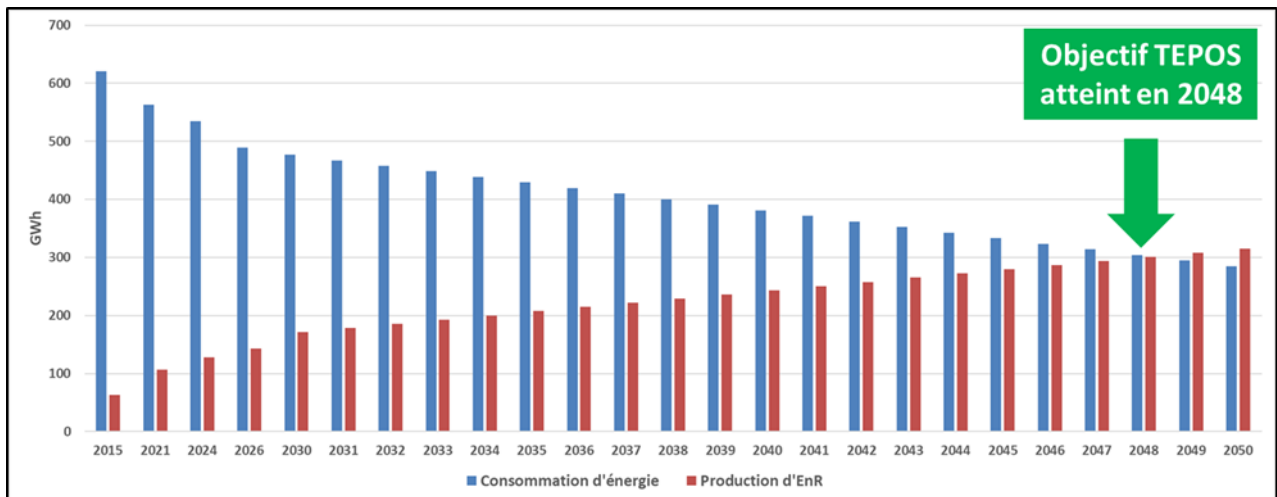


Figure 17 : Évolution théorique des consommation d'énergie et production d'EnR du territoire jusqu'en 2050

En complément, la collectivité a bénéficié d'une étude de prospective du développement des énergies renouvelables sur le territoire qui permet notamment de proposer un scénario théorique de développement des EnR pour 2030. La figure 17 compare ce scénario au scénario tendanciel et au scénario imaginé à travers l'outil « Destination TEPOS ».

On constate que le scénario imaginé précédemment est bien supérieur au scénario tendanciel (sans dynamique territoriale particulière), mais demeure inférieur au potentiel théorique du territoire, ce qui montre que des ressources restent bien disponibles et exploitables au-delà de 2030. Il est donc possible d'envisager un développement plus important des EnR à horizon 2050. De plus, le potentiel théorique de 418.5 GWh/an annoncé pour le territoire est bien supérieur à l'objectif de 315.4 GWh fixé pour atteindre en 2048 l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie. Ces éléments viennent donc pleinement conforter la stratégie envisagée.

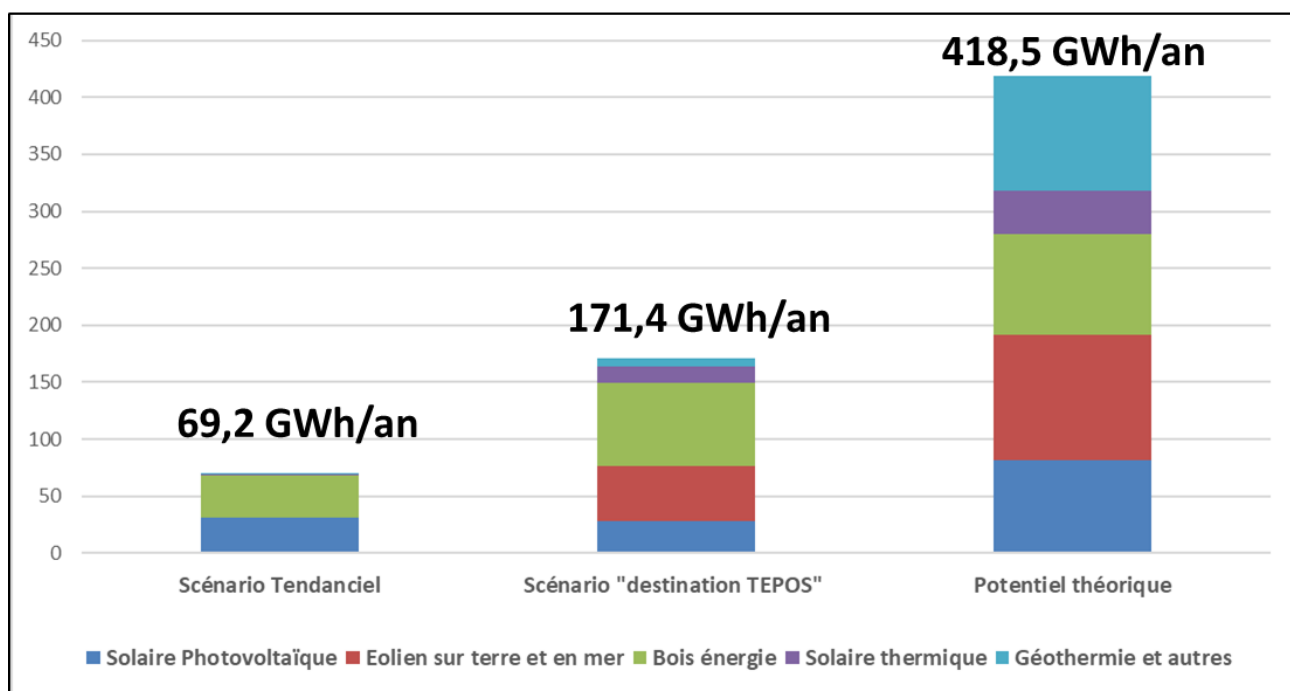


Figure 18 : Comparaison des scénarios de production d'énergie renouvelable à horizon 2030

#### 4.4. LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les émissions de gaz à effet de serre sont corrélées aux consommations d'énergie. Ainsi, les stratégies de maîtrise de l'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont directement liées. Les objectifs de réduction des GES fixés sont proportionnels à ceux de maîtrise de l'énergie dans tous les secteurs. Le secteur le plus émetteur de GES étant les transports, les actions pourront être renforcées dans ce domaine. Le secteur des déchets, non pris en compte dans le scénario de maîtrise de l'énergie, est ajouté dans le scénario gaz à effet de serre du fait des dégagements produits par la combustion des déchets et le compostage. Dans le secteur agricole, seulement 20% des émissions sont d'origine énergétique, les principales actions ne sont donc pas à mener dans la maîtrise de l'énergie pour l'agriculture, pour atteindre les objectifs agricole un travail au niveau des intrants est nécessaire mais des optimisations énergétiques restent possibles.

Tableau 3 : Synthèse des objectifs de réduction de gaz à effet de serre

Emissions GES totales kt éq CO <sub>2</sub>	2015	2021	2024	2026	2030	2050
<b>Résidentiel</b>	20,0	18,4	17,6	17,1	<b>16,0</b>	<b>10,7</b>
<b>Tertiaire</b>	11,0	9,9	9,3	8,9	<b>8,1</b>	<b>4,3</b>
<b>Industrie</b>	1,0	1,0	1,0	1,0	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>

<b>Transport de personnes et de marchandises</b>	68,0	60,7	57,0	54,5	<b>49,6</b>	<b>25,2</b>
<b>Agricole</b>	12,0	11,0	10,6	10,2	<b>9,6</b>	<b>6,4</b>
<b>Déchets</b>	9,0	8,2	7,8	7,5	<b>6,9</b>	<b>4,2</b>
<b>Total</b>	<b>121,0</b>	<b>109,1</b>	<b>103,2</b>	<b>99,2</b>	<b>91,3</b>	<b>51,7</b>

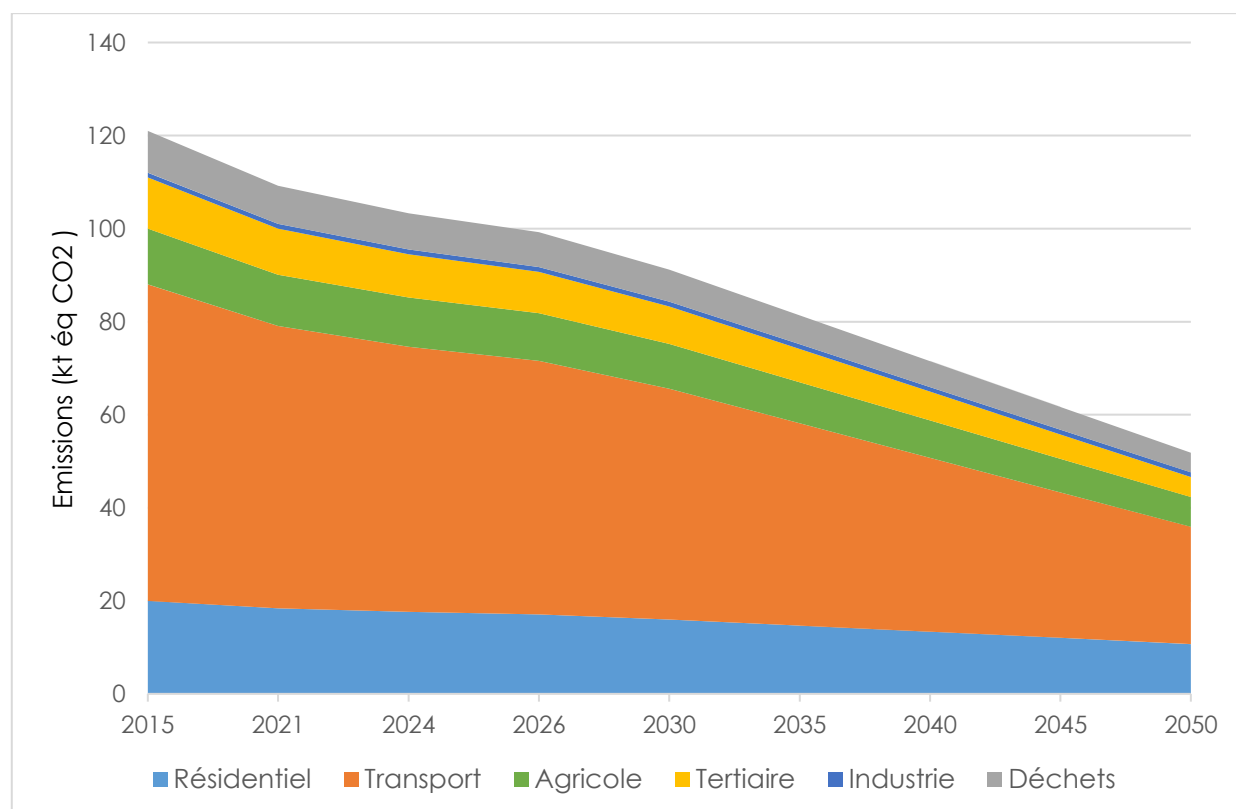


Figure 19 : Modélisation du scénario de réduction des émissions de GES par secteur à horizon 2050

D'après le graphique, le secteur d'actions prioritaire en réduction des émissions de GES est le transport, suivi par le secteur résidentiel puis tertiaire et enfin agricole. Ce sont les quatre secteurs qui ressortent du travail de priorisation et qui correspondent aux éléments de diagnostic territorial.

#### 4.5. LES OBJECTIFS DE RENFORCEMENT DU STOCKAGE CARBONE SUR LE TERRITOIRE

L'élaboration du PCAET a permis d'aborder les enjeux de l'évolution des pratiques agricoles au regard des enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Une évaluation chiffrée des cibles associées concernant le renforcement du stockage de carbone dans la végétation et les sols n'est pas possible à ce stade à cause d'un manque de données précises notamment sur le rôle des zones humides et littorales dans ce stockage.

En effet, sur l'île d'Oléron, une séquestration du carbone non négligeable est certainement, comme sur d'autres territoires, assurée par les zones humides. Cependant, les recherches sur la séquestration carbone ne permettent pas encore de donner des estimations chiffrées précises du stockage par an. C'est pourquoi, le service espaces naturels de la CCIO soutient l'étude « Carbone Bleu » de la communauté d'agglomération de La Rochelle et de La Rochelle Université pour développer les connaissances sur ce sujet.

Des estimations de stockage de carbone ont tout de même pu être réalisées grâce à l'outil Aldo de l'ADEME (intégré au diagnostic) et les perspectives de renforcement du stockage du carbone seront évaluées dans le cadre des actions prévues par le PCAET, notamment grâce à cet outil.

#### 4.6. LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS

N'ayant pas de données concernant les émissions de polluants du territoire en 2005, il est difficile de décliner les objectifs territoriaux par rapport aux objectifs nationaux fixés dans le décret du 10 mai 2017 (objectifs du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques, PREPA : - 77% de SO<sub>2</sub> ; - 69% de NO<sub>x</sub>, - 52 % de COVNM, - 13 % de NH<sub>3</sub>, et - 57 % de PM<sub>2,5</sub> en 2030 par rapport à 2005). Néanmoins, sur la base d'une période de 18 années avec comme année de référence 2012, en lieu et place de la période de 25 années avec année de référence 2005, les objectifs pourraient être, à l'horizon 2030 : **- 55 % de SO<sub>2</sub> ; - 50 % de NO<sub>x</sub>, - 37 % de COVNM, - 9% de NH<sub>3</sub>, et - 41 % de PM<sub>2,5</sub>.**

La qualité de l'air devrait suivre la même tendance que la réduction des émissions de GES étant donné que plusieurs actions liées à la mobilité ou à l'agriculture notamment permettront d'agir conjointement sur l'amélioration de ces deux problématiques.

Les émissions de polluants atmosphériques sont majoritairement dues à la combustion de bois et de produits pétroliers à l'exception des émissions de NH<sub>3</sub> (Ammoniac) et d'une partie des COVNM (Composés Organiques Volatils Non Méthaniques). Les objectifs de réduction des principaux polluants sont donc proportionnels à ceux de maîtrise de l'énergie.

Concernant le NH<sub>3</sub>, la réduction des émissions est liée au secteur agricole et aux changements de pratiques culturales qui sont accompagnées par la collectivité dans son programme d'agriculture durable.

Concernant les COVNM, les émissions non liées à l'énergie sont dues à l'usage de solvants dans le résidentiel et l'industrie. Les bonnes pratiques dans ce domaine sont encouragées par le programme « Oléron zéro déchet » de la CCIO.

Les objectifs nationaux étant ambitieux, la collectivité s'engage à réaliser des actions impactantes dans ce domaine.

#### 4.7. L'ADAPTATION DU TERRITOIRE OLÉRONAIS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En matière d'adaptation au changement climatique, suite à Xynthia, la CCIO s'est fortement engagée dès 2011 dans un programme d'actions PAPI permettant d'adapter le territoire aux risques littoraux. En parallèle de ce PAPI, un travail d'identification des vulnérabilités a été réalisé en 2017 où l'aménagement du territoire est ressorti comme un enjeu fort. Le travail réalisé en 2017, a également

mis en lumière des vulnérabilités liées à la biodiversité, à l'aquaculture (ostréiculture comprise) et à l'activité touristique.

La volonté locale d'agir pour la préservation des protections naturelles s'est renforcée en 2018, depuis la prise de compétence GEMAPI, qui implique une gestion territoriale conjointe et coordonnée et intègre la gestion des ouvrages naturels et artificiels. Suite au besoin d'une compréhension plus locale du risque et de mettre en place une gestion intégrée du trait de côte se construit ensuite une Stratégie Locale de Gestion de la Bande Cotière (SLGBC) qui est validée début 2023.

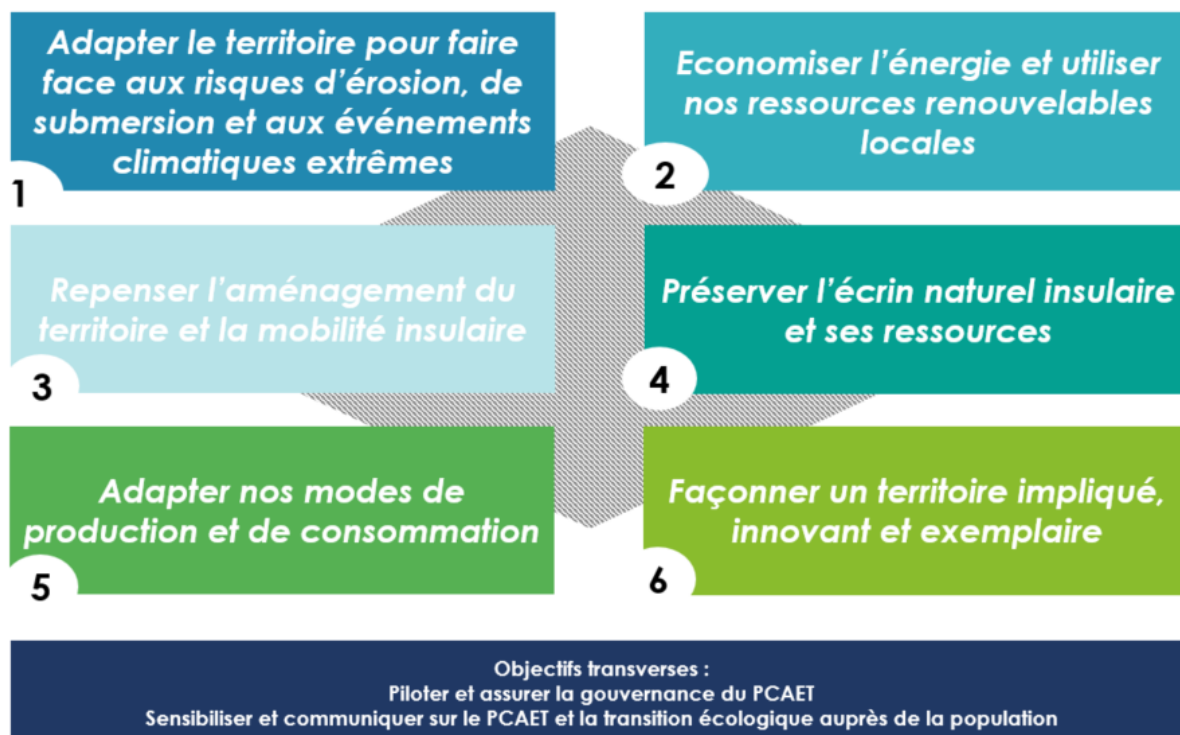
Lors de la mise en œuvre du plan d'actions, il sera donc intéressant de développer ces orientations stratégiques et de les lier autant que faire se peut aux actions d'atténuation du changement climatique.

## 5. LES AXES STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS DU PLAN D'ACTION

### 5.1. UNE VISION PARTAGÉE EN 6 AXES

La stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial de la CCIO a été définie sur la base du diagnostic et de plusieurs temps de co-construction avec les acteurs locaux (habitants, élus et partenaires). Afin de répondre aux enjeux du territoire aujourd'hui et demain, celle-ci s'articule autour de **six axes** ou grandes orientations stratégiques. Par ces six axes, le PCAET de l'île d'Oléron décrit les actions et moyens qui doivent être mis en œuvre au cours des six prochaines années (2023-2029).

Tableau 4 : Les 6 axes stratégiques du PCAET de l'île d'Oléron



Par ce « Plan Climat d'Oléron », la CCIO s'engage à poursuivre les investissements humains et financiers nécessaires pour conserver sa dynamique de mobilisation des acteurs locaux, poursuivre la montée en compétence des services communaux et intercommunaux sur les enjeux climat, air, énergie et accentuer la transversalité des missions.

## 5.2. UNE DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DES AXES EN OBJECTIFS

Ces six axes ont été déclinés en **quinze objectifs stratégiques** répondant aux grands enjeux et priorités pour le territoire.

Tableau 5 : Les 15 objectifs stratégiques du PCAET de l'île d'Oléron

AXES	1 Adapter le territoire pour faire face aux risques d'érosion, de submersion et aux événements climatiques extrêmes	2 Economiser l'énergie et utiliser nos ressources renouvelables locales	3 Repenser l'aménagement du territoire et la mobilité insulaire	4 Préserver l'écrin naturel insulaire et ses ressources	5 Adapter nos modes de production et de consommation	6 Façonner un territoire impliqué, innovant et exemplaire
OBJECTIFS	1.1 Intégrer l'érosion et le risque de submersion dans la gestion de la zone littorale	2.1 Concilier transition énergétique, paysages et architecture du territoire	3.1 Aménager un territoire de proximité	4.1 Favoriser la biodiversité de la faune et de la flore	5.1 Favoriser une économie locale durable et résiliente	6.1 Impliquer et mobiliser localement dans la démarche de transition du territoire
	1.2 Concevoir un urbanisme adapté aux canicules estivales et aux fortes précipitations	2.2 Réaliser des économies d'énergie sur le patrimoine bâti	3.2 Accompagner et développer une offre de mobilité durable	4.2 Restaurer et entretenir le potentiel des marais	5.2 Promouvoir l'économie circulaire et le recyclage	6.2 Maintenir une trajectoire innovante et exemplaire
		2.3 Développer la production d'énergie propre et locale pour une meilleure autonomie		4.3 Accompagner la gestion de la ressource en eau	5.3 Encourager une alimentation plus saine, plus sûre, plus juste et plus durable	

### Axe 1 : Adapter le territoire pour faire face aux risques d'érosion, de submersion et aux événements climatiques extrêmes

Porteurs d'une grande richesse naturelle et paysagère, le territoire de la CCIO est particulièrement attractif et subit d'importantes pressions anthropiques, et climatiques. L'érosion côtière, la montée du niveau marin et la sécheresse pourront dégrader, ou du moins modifier, les paysages et les infrastructures touristiques responsables de l'attractivité, c'est pourquoi il importe d'**intégrer l'érosion et le risque de submersion dans la gestion de la zone littorale**. En effet, les écosystèmes naturels jouent un rôle majeur et peuvent constituer des barrières physiques contre les tempêtes, des zones tampons contribuant à la prévention des inondations ou des réservoirs d'eau en période de sécheresse, et jouent un rôle central dans la préservation de la qualité de l'eau ou le stockage du carbone. Il s'agit également de la **principale préoccupation** face au dérèglement climatique ressortie de la concertation menée auprès des habitants.

La CCIO s'engage également à concevoir un **urbanisme adapté aux canicules estivales et aux fortes précipitations**. La végétalisation et la désimperméabilisation des sols en centres-bourgs est notamment privilégiée. Pour cela, le territoire fait le choix d'intégrer l'adaptation dans l'aménagement du territoire. La connaissance et la reconnaissance de ces services conduisent à explorer de **nouvelles solutions et logiques de gestion du territoire** qui s'appuient sur les fonctionnalités



des écosystèmes pour relever des défis de façon plus durable, plus efficace, moins coûteuse et génératrice de nombreux co-bénéfices.

## **Axe 2 : Economiser l'énergie et utiliser nos ressources renouvelables locales**

Pour réduire la facture énergétique du territoire, la CCIO et les acteurs du territoire, en parallèle des actions de sobriété et d'efficacité, souhaitent **miser davantage sur les énergies solaires** (pour produire de l'électricité et de la chaleur localement) et **expérimenter des projets de production de chaleur** (géothermie, réseaux de chaleur, etc.). En effet, le territoire dispose d'un important potentiel de développement des énergies renouvelables que les acteurs locaux souhaitent valoriser.

Parce que le territoire estime qu'on ne peut pas imposer le changement qu'aux autres, les collectivités s'engagent à faire preuve d'**exemplarité et initier des projets locaux innovants** pour promouvoir les énergies renouvelables locales.

Cela permettra, d'une part, de **limiter sa dépendance aux ressources extérieures et aux énergies fossiles** (et aux coûts financiers et environnementaux qui leurs sont associés) et d'autre part, de créer de nouveaux emplois locaux à forte valeur ajoutée et préservant les ressources naturelles, la santé des habitants, et le cadre de vie. La volonté est de maîtriser et de choisir ces installations, afin que les projets soient **en cohérence avec la sensibilité patrimoniale, écologique et paysagère** de la CCIO, qu'elles respectent les qualités des sols et du vivant du territoire.

## **Axe 3 : Repenser l'aménagement du territoire et la mobilité insulaire**

Nos activités et moyens de transport nous rendent fortement dépendants des énergies fossiles. Premier émetteur de gaz à effet de serre du territoire, le secteur des transports et son évolution représentent un enjeu majeur en vue **d'améliorer la qualité de vie et la qualité de l'air**. L'impact du secteur des transports sur la CCIO représente 30% de la consommation d'énergie finale du territoire et 54% des émissions de GES, soit plus de la moitié.

Le territoire souhaite ainsi répondre aux attentes fortes de la part des habitants en s'engageant pour favoriser une modification des pratiques de déplacement, une mobilité adaptée aux besoins : **proposer des logements accessibles sur le territoire** ; et déployer davantage de **solutions multimodales** et de proximité, réalistes et adaptées aux besoins quotidiens des habitants ainsi qu'à leurs activités professionnelles.

L'objectif n'est pas de calquer des actions de mobilité qui fonctionneraient en milieu urbain et qui ne seraient pas pertinentes en milieu rural, mais bien d'imaginer une **nouvelle approche de la mobilité dans les territoires ruraux** pour faciliter avant tout la vie des habitants en proposant d'avoir moins besoin de se déplacer, de se déplacer moins loin, d'optimiser les déplacements, ou de **disposer de vraies solutions de proximité** (covoiturage, transport à la demande, vélo...).

## **Axe 4 : Préserver l'écrin naturel insulaire et ses ressources**

La CCIO est un territoire insulaire propice à l'aquaculture et à la conchyliculture, des activités traditionnelles, emblématiques et structurantes sur l'Île d'Oléron. Elles représentent une part très importante de **l'économie, de l'attraction et de la renommée locale**. Ces activités se pratiquent en

milieux ouverts (milieu marin, estran et marais) et sont ainsi très exposées aux variations climatiques et aux réponses du milieu naturel à ces dernières. C'est pourquoi, le territoire s'engage à **restaurer et entretenir le potentiel des marais**.

L'agriculture compte également parmi les activités les plus structurantes de l'économie, du paysage et du patrimoine de l'Île d'Oléron avec près de 150 agriculteurs (toutes spécialités comprises) et environ 3500 ha de surface agricole utile. Certains événements climatiques extrêmes comme les tempêtes, les sécheresses et par conséquent des températures trop élevées en été ou au printemps pourraient **favoriser le phénomène d'échaudage sur certaines cultures** (céréales notamment) et nuire aux rendements. En bouleversant la saisonnalité des pluies et leur efficacité, le changement climatique pourrait contraindre le développement de nombreuses cultures. Ainsi, le territoire s'engage à **accompagner la gestion de la ressource en eau**.

Ces évolutions pourront favoriser ou contraindre le développement et la prolifération de certains parasites et insectes ravageurs. Si la chaleur ou le manque d'eau pourra ralentir le développement et la reproduction de certains insectes, d'autres seront susceptibles de s'implanter en affectant les productions. **La protection de la biodiversité** (faune et flore) sont alors des enjeux prioritaires. Une attention particulière restera portée au développement et prolifération des espèces exotiques envahissantes, considérées comme une cause majeure de l'érosion de la biodiversité. Sur l'Île d'Oléron, les **espèces exotiques envahissantes** représentent une problématique écologique importante qui concerne aussi bien les milieux naturels (prairies, marais en déprise, espaces dunaires et milieux aquatiques) que les milieux cultivés.

#### **Axe 5 : Adapter nos modes de production et de consommation**

La CCIO bénéficie d'un relief plat composé de terres sédimentaires propices à l'agriculture. Ainsi, depuis de nombreuses années, les exploitations agricoles façonnent les paysages, créent des espaces ouverts, contribuent au développement de la biodiversité et développent l'économie locale. La préservation de ces ressources représente ainsi un enjeu fort pour la collectivité, qui souhaite s'engager au côté d'acteurs locaux pour **favoriser une économie locale, durable et résiliente**.

La mise en place de filières courtes pour permettre **une alimentation plus saine, plus sûre, plus juste, plus durable** et de proximité sur la CCIO, ainsi que la **réduction à la source et la valorisation et transformation locale des déchets** sur le territoire, sont autant d'actions permettant de tendre vers une relative indépendance alimentaire de qualité et la création de valeurs économiques non délocalisables.

L'économie circulaire et le recyclage doivent permettre de **mutualiser et d'optimiser l'utilisation des ressources matérielles ou immatérielles** et **favoriser les coopérations entre les entreprises et l'ensemble des acteurs économiques**, à l'échelle du territoire. Le réemploi et parfois même la réparation de ces ressources permet de leur offrir une seconde vie et limite ainsi les consommations énergétiques et les émissions de GES du territoire.

#### **Axe 6 : Façonner un territoire impliqué, innovant et exemplaire**

La CCIO réalise son Plan Climat Air Energie Territorial. Cette démarche s'inscrit sur une durée de 6 ans. C'est dans ce contexte que s'inscrit la volonté **d'impliquer et de mobiliser les citoyens dans la**

**démarche de transition du territoire.** Cet objectif vise à ce que ce dernier soit réalisable par la collectivité, et que l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire soient impliqués dans sa réalisation.

La **qualité de l'air** bien qu'un enjeu faible sur le territoire fera preuve d'une surveillance et d'actions de maintien d'une bonne qualité de l'air.

Le territoire souhaite également **maintenir une trajectoire innovante et exemplaire.** Pour cela, la CCIO se doit d'accompagner et susciter la mobilisation des acteurs institutionnels, économiques, académiques et sociaux dans une démarche de prise en compte des enjeux air, énergie et climat au regard de leur activité pour démontrer la faisabilité et l'efficacité de la mobilisation concrète des entreprises locales, en faveur de la transition énergétique. En effet, il est indispensable de s'**appuyer sur l'écosystème local pour favoriser l'innovation territoriale.**

## 6. LE PLAN D' ACTIONS

### 6.1. UN PLAN STRUCTURÉ EN 34 ACTIONS

Tableau 6 : Les 34 actions du PCAET de l'île d'Oléron

<b>AXE 1. Adapter le territoire pour faire face aux risques d'érosion, de submersion et aux événements climatiques extrêmes</b>		
1.1. Intégrer l'érosion et le risque de submersion dans la gestion de la zone littorale	<u>Action 1.1.1</u>	Structurer la protection des côtes du risque submersion via des équipements et travaux
	<u>Action 1.1.2</u>	Anticiper et s'organiser collectivement en prévision des risques littoraux
1.2. Concevoir un urbanisme adapté aux canicules estivales et aux fortes précipitations	<u>Action 1.2.1</u>	Renaturer les espaces urbanisés
	<u>Action 1.2.2</u>	Favoriser la perméabilité des sols
<b>AXE 2. Economiser l'énergie et utiliser nos ressources renouvelables locales</b>		
2.1. Concilier transition énergétique, paysages et architecture du territoire	<u>Action 2.1.1</u>	Modifier les barrières réglementaires et législatives pour faciliter le développement des énergies renouvelables
2.2. Réaliser des économies d'énergie sur le patrimoine bâti	<u>Action 2.2.1</u>	Soutenir massivement la rénovation et la construction durable de l'habitat
	<u>Action 2.2.2</u>	Réduire et optimiser la consommation énergétique du patrimoine public (bâtiments, éclairage public)

2.3. Développer la production d'énergie propre et locale pour une meilleure autonomie	<u>Action 2.3.1</u>	Investir massivement dans l'énergie solaire photovoltaïque et thermique
	<u>Action 2.3.2</u>	Développer le photovoltaïque en autoconsommation collective
	<u>Action 2.3.3</u>	Diversifier le mix énergétique du territoire par le développement d'autres énergies décarbonées

### AXE 3. Repenser l'aménagement du territoire et la mobilité insulaire

3.1. Aménager un territoire de proximité	<u>Action 3.1.1</u>	Dynamiser les centres-bourgs pour limiter les déplacements quotidiens
	<u>Action 3.1.2</u>	Développer l'offre et faciliter l'accès aux logements pour réduire les flux de mobilité
3.2. Accompagner et développer une offre de mobilité durable	<u>Action 3.2.1</u>	Améliorer l'intégration de la mobilité durable dans la planification territoriale
	<u>Action 3.2.2</u>	Développer la pratique du vélo
	<u>Action 3.2.3</u>	Renforcer les solutions alternatives à la voiture individuelle

### AXE 4. Préserver l'écrin naturel insulaire et ses ressources

4.1. Favoriser la biodiversité de la faune et de la flore	<u>Action 4.1.1</u>	Préserver les espaces agricoles et développer les pratiques agro-écologiques
	<u>Action 4.1.2</u>	Protéger les milieux naturels et boisés
4.2. Restaurer et entretenir le potentiel des marais	<u>Action 4.2.1</u>	Mener la stratégie marais pour renforcer leur rôle de séquestration carbone et de protection face à la submersion
4.3. Accompagner la gestion de la ressource en eau	<u>Action 4.3.1</u>	Economiser l'eau et valoriser les eaux usées et pluviales
	<u>Action 4.3.2</u>	Développer une ressource locale en eau potable

## AXE 5. Adapter nos modes de production et de consommation

5.1. Favoriser une économie locale durable et résiliente	<u>Action 5.1.1</u>	Encourager et valoriser les pratiques vertueuses des acteurs économiques
	<u>Action 5.1.2</u>	Concevoir les ZAE (Zones d'Activités Economiques) en cohérence avec les objectifs de transition
	<u>Action 5.1.3</u>	Promouvoir un tourisme durable et responsable
	<u>Action 5.1.4</u>	Etudier une gestion collective de la logistique des marchandises via un point relai logistique
5.2. Promouvoir l'économie circulaire et le recyclage	<u>Action 5.2.1</u>	Réduire la production de déchets et favoriser le recyclage
	<u>Action 5.2.2</u>	Encourager le réemploi et la réparation
5.3. Encourager une alimentation plus saine, plus sûre, plus juste et plus durable	<u>Action 5.3.1</u>	Développer les circuits courts et la production locale
	<u>Action 5.3.2</u>	Accompagner l'approvisionnement local de la restauration collective
	<u>Action 5.3.3</u>	Limiter le gaspillage alimentaire

## AXE 6. Façonner un territoire impliqué, innovant et exemplaire

6.1. Impliquer et mobiliser localement dans la démarche de transition du territoire	<u>Action 6.1.1</u>	Communiquer et animer une dynamique autour du plan climat et des enjeux climat-air-énergie
	<u>Action 6.1.2</u>	Mener une coopération locale autour des enjeux climat-air-énergie
6.2. Maintenir une trajectoire innovante et exemplaire	<u>Action 6.2.1</u>	Améliorer le bilan carbone de la politique d'achat et du budget
	<u>Action 6.2.2</u>	Maintenir et continuer d'agir sur la qualité de l'air extérieur et intérieur
	<u>Action 6.2.3</u>	Encourager les expérimentations et les démarches innovantes

## 6.2. LA DÉCLINAISON EN FICHES ACTIONS

L'ensemble des actions inscrites dans le PCAET ont fait l'objet d'une fiche descriptive dont l'organisation générale est présentée ci-dessous.

Tableau 7 : Présentation générale des fiches actions

<b>Axe</b>	<b>1. Nom de l'axe</b>
<b>Objectif</b>	<b>1.1. Nom de l'objectif</b>
<b>Action</b>	<b>1.1.1. Nom de l'action</b>
<b>Intérêt pour le territoire</b>	Paragraphe d'argumentation sur l'intérêt de l'action pour le territoire sur le plan environnemental mais aussi sur le plan économique et social. C'est également dans ce paragraphe que sont posées les éventuelles définitions nécessaires à la compréhension de l'action.
<b>Articulation avec l'existant</b>	Liste des autres plans, programmes, documents de planifications, projets ou actions territoriales notables en lien avec la présente action du plan climat : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Xx</li> <li>• Xxx</li> <li>• Xxxx</li> </ul>
<b>Cibles</b>	Noms des cibles de l'action : habitants, communes, acteurs économiques...
<b>Pilote</b>	Nom du pilote de l'action (service de la CCIO ou partenaire du territoire)
<b>Partenaires</b>	Liste des partenaires de l'action : partenaires publics, privés ou associatifs de tous les échelons (territorial, départemental, régional ou national) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Xx</li> <li>• Xxx</li> <li>• Xxxx</li> </ul>
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	<p><b>1. Sous action numéro 1</b> Description de la sous action et liste des étapes de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Xx</li> <li>• Xxx</li> <li>• Xxxx</li> </ul> <p><b>2. Sous action numéro 2</b> Description de la sous action et liste des étapes de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Xx</li> <li>• Xxx</li> <li>• Xxxx</li> </ul> <p><b>3. Sous action numéro 3</b> Description de la sous action et liste des étapes de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Xx</li> <li>• Xxx</li> </ul>

<b>Indicateurs de suivi</b>	Liste des indicateurs de suivis de l'action : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Xx</li> <li>• Xxx</li> </ul>	
<b>Points de vigilance</b>	Liste des points de vigilances pour la mise en œuvre ou l'acceptation de l'action : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Xx</li> <li>• Xxx</li> <li>• Xxxx</li> </ul>	
<b>Moyens humains</b>	<b>Moyens financiers</b>	<b>Calendrier</b>
Estimation des moyens humains à allouer à l'action : X ETP	Estimation des moyens financiers à allouer à l'action : XXX XXX €	Indication sur l'urgence de l'action et date approximative de mise en œuvre
<b>Ressources</b>	Liste des ressources intéressantes à utiliser pour la mise en œuvre de l'action : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Xx <a href="https://loremipsum.com">https://loremipsum.com</a></li> <li>• Xxx <a href="https://loremipsum.com">https://loremipsum.com</a></li> <li>• Xxxx <a href="https://loremipsum.com">https://loremipsum.com</a></li> </ul>	

**Les 34 fiches actions détaillées sont disponibles en annexe.**

### 6.3. L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

#### **Une évaluation en continue de la stratégie au programme d'action**

L'EES se présente comme un véritable **outil d'analyse et d'aide à la décision** dans le sens où elle permet aux différents acteurs d'avoir connaissance des différents enjeux et de mieux apprécier les conséquences de leurs décisions sur l'environnement. L'évaluation a été réalisée par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Marennes-Oléron.

Il s'agit d'une démarche itérative menée tout au long de l'élaboration du PCAET et comprenant trois phases principales :

- **L'état initial de l'environnement** a permis d'identifier les enjeux environnementaux et de les hiérarchiser.
- **L'évaluation itérative de la stratégie et du programme d'action** a permis de s'inscrire dans une logique d'amélioration ou d'évitement.

- La production du **rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique** qui accompagnera l'ensemble du dossier en vue notamment d'obtenir l'avis de la MRAe sur le PCAET.

D'une manière générale les éléments à enjeux du territoire et points de vigilance ou d'amélioration en lien avec les actions envisagées ont été régulièrement rappelés lors des phases de construction de la stratégie et des actions. L'EES doit rester proportionnée aux enjeux environnementaux du territoire.

Elle prend la forme d'un rapport d'évaluation environnemental synthétique qui renvoie pour certains points au PCAET proprement-dit. Le contenu du rapport d'évaluation environnemental est défini par l'article R.122-20 du code de l'environnement.

**L'évaluation environnementale stratégique est disponible en annexe.**

## 7. LE SUIVI ET L'EVALUATION DU PLAN D'ACTION

### 7.1. LE DÉTAIL DES INDICATEURS DE SUIVI

Pour les actions développées sur le long terme, les indicateurs enregistrés dans un tableau de bord permettent de suivre progressivement l'atteinte des objectifs fixés.

**Les indicateurs** permettent ainsi de justifier, de façon pratique et visible, des moyens qui ont été attribués à une opération, à des investissements réalisés et plus largement, d'une politique menée. Ils serviront de base au travail d'évaluation.

Il sera nécessaire de compléter ce travail par une analyse plus qualitative des effets réels d'une action (enquêtes de satisfaction, taux de passage à l'acte...).

**L'analyse qualitative** vérifiera dans quelle mesure les objectifs du PCAET ont été atteints, et si les moyens mis en œuvre (humains, techniques, financiers, administratifs) étaient suffisants et adaptés pour atteindre les objectifs.

Cela conduira la communauté de communes de l'île d'Oléron à dégager les clés de réussite (à reproduire), les difficultés (à anticiper ou contourner) et les erreurs (à ne pas reproduire). Surtout, cela permettra de renforcer la connaissance des parties prenantes sur des sujets parfois complexes, d'apprécier la qualité de la concertation, de la mobilisation et de communiquer.

**Tableau 8 : Présentation des indicateurs des actions**

<b>AXE 1. Adapter le territoire pour faire face aux risques d'érosion, de submersion et aux événements climatiques extrêmes</b>			
<b>Action 1.1.1</b>	Structurer la protection des côtes du risque submersion via des équipements et travaux	<b>Indicateur 1</b>	Mise en œuvre des actions de la SLGBC
		<b>Indicateur 2</b>	Suivi des indicateurs d'érosion
		<b>Indicateur 3</b>	Nombre d'aménagements créés, modernisés ou entretenus



<b>Action 1.1.2</b>	Anticiper et s'organiser collectivement en prévision des risques littoraux	<b>Indicateur 1</b>	Nombre d'ateliers réalisés avec les scolaires par an
		<b>Indicateur 2</b>	Elaboration du PICS
		<b>Indicateur 3</b>	Mise à jour des PCS
		<b>Indicateur 4</b>	Mise à jour du DICRIM
		<b>Indicateur 5</b>	Mise à disposition des documents en ligne
<b>Action 1.2.1</b>	Renaturer les espaces urbanisés	<b>Indicateur quantitatif 1</b>	Surface de végétalisation (% augmentation)
		<b>Indicateur quantitatif 2</b>	Surface de désimperméabilisation (% réduction)
		<b>Indicateur quantitatif 3</b>	Évolution du nombre d'arbres plantés
		<b>Indicateur quantitatif 4</b>	Surface d'ilots de chaleur (% réduction)
		<b>Indicateur quantitatif 5</b>	Surface d'espaces identifiés comme majeurs dans la captation GES
		<b>Indicateur quantitatif 6</b>	Mesure du taux d'humidité dans l'air à proximité des zones végétalisées et relevé de températures
		<b>Indicateur qualitatif 1</b>	Suivi visuel
		<b>Indicateur qualitatif 2</b>	Diagnostics phytosanitaires du patrimoine arboré
		<b>Indicateur qualitatif 3</b>	Analyse agronomique des terres, analyse de pollution
<b>Action 1.2.2</b>	Favoriser la perméabilité des sols	<b>Indicateur 1</b>	Surface de désimperméabilisation (% réduction)
		<b>Indicateur 2</b>	Nombre d'actions de sensibilisation organisées
		<b>Indicateur 3</b>	Prise en compte des enjeux d'imperméabilisation et de désimperméabilisation dans les documents de planification

**AXE 2. Economiser l'énergie et utiliser nos ressources renouvelables locales**

<b>Action 2.1.1</b>	Modifier les barrières réglementaires et législatives pour faciliter le développement des énergies renouvelables	<b>Indicateur 1</b>	Nombre d'action de plaidoyer réalisées
		<b>Indicateur 2</b>	Nombre de projets d'ENR initiés
		<b>Indicateur 3</b>	Suivi des dossiers accordés/refusés en site protégé (SC, SPR...)
<b>Action 2.2.1</b>	Soutenir massivement la rénovation et la construction durable de l'habitat	<b>Indicateur 1</b>	Nombre de logements réhabilités et gain énergétique estimé
		<b>Indicateur 2</b>	Nombre de professionnels formés
		<b>Indicateur 3</b>	Nombre de chantiers utilisant des éco-matériaux
<b>Action 2.2.2</b>	Réduire et optimiser la consommation énergétique du patrimoine public (bâtiments, éclairage public)	<b>Indicateur 1</b>	Nombre d'audits énergétique réalisés
		<b>Indicateur 2</b>	Nombre de bâtiments publics rénovés
		<b>Indicateur 3</b>	Coûts des travaux
		<b>Indicateur 4</b>	Nombres de sessions de sensibilisation effectuées et de personnes formées
		<b>Indicateur 5</b>	Taux de satisfaction des usagers et des agents
<b>Action 2.3.1</b>	Investir massivement dans l'énergie solaire photovoltaïque et thermique	<b>Indicateur 1</b>	Part d'énergies renouvelables solaires produite sur le territoire
		<b>Indicateur 2</b>	Nombre de CESI installés et subventionnés par la CCIO
		<b>Indicateur 3</b>	Existence d'une « doctrine locale » de développement du solaire pouvant être déclinée dans les PLUs
		<b>Indicateur 4</b>	Puissance totale (en kWc) de projets photovoltaïques réalisés par la société citoyenne OSS17, ou la collectivité
		<b>Indicateur 5</b>	Nombre de permis de construire et déclarations préalables intégrant des énergies renouvelables
		<b>Indicateur 6</b>	Nombres de sessions de sensibilisation effectuées et de personnes formées

<b>Action 2.3.2</b>	Développer le photovoltaïque en autoconsommation collective	<b>Indicateur 1</b>	Nombre de projets réalisés et Puissance installée
		<b>Indicateur 2</b>	Nombre de kWh produits-coût du kWh produit
<b>Action 2.3.3</b>	Diversifier le mix énergétique du territoire par le développement d'autres énergies décarbonées	<b>Indicateur 1</b>	Part d'énergies renouvelables dans les consommations énergétiques du territoire
		<b>Indicateur 2</b>	Nombre d'études menées sur de nouvelles solutions de production d'EnR
		<b>Indicateur 3</b>	Nombre de projets citoyens menés
<b>AXE 3. Repenser l'aménagement du territoire et la mobilité insulaire</b>			
<b>Action 3.1.1</b>	Dynamiser les centres-bourgs pour limiter les déplacements quotidiens	<b>Indicateur 1</b>	Nombre de projets accompagnés par le fond de concours
		<b>Indicateur 2</b>	Nombre de projets de requalification paysagère
		<b>Indicateur 3</b>	Nombre de cellules commerciales réinvesties
<b>Action 3.1.2</b>	Développer l'offre et faciliter l'accès aux logements pour réduire les flux de mobilité	<b>Indicateur 1</b>	Nombres de logements en location sur l'année
		<b>Indicateur 2</b>	Création d'une communication spécifique à l'attention des saisonniers
		<b>Indicateur 3</b>	Mobiliser un panel d'outils : juridiques, réglementaires, opérationnels, fiscaux, etc.
<b>Action 3.2.1</b>	Améliorer l'intégration de la mobilité durable dans la planification territoriale	<b>Indicateur 1</b>	Intégration par les documents de planification des projets de mobilité de la CdC
		<b>Indicateur 2</b>	Prise en compte des spécificités d'Oléron par le Schéma Régional de Mobilité, évolution des services proposés
		<b>Indicateur 3</b>	Actions du Plan Global de Déplacements réalisée set poursuivies
<b>Action 3.2.2</b>	Développer la pratique du vélo	<b>Indicateur 1</b>	Nombre de km de pistes cyclables aménagés
		<b>Indicateur 2</b>	Fréquentation des pistes cyclables

		<b>Indicateur 3</b>	Nombre de places de stationnement vélo
<b>Action 3.2.3</b>	Renforcer les solutions alternatives à la voiture individuelle	<b>Indicateur 1</b>	Nombre d'action de communication et d'évènements
		<b>Indicateur 2</b>	Fréquentation des services alternatifs et satisfaction
		<b>Indicateur 3</b>	Nombre de trajets effectués en covoiturage
		<b>Indicateur 4</b>	Nombre de voitures sur l'île (comptage)
<b>AXE 4. Préserver l'écrin naturel insulaire et ses ressources</b>			
<b>Action 4.1.1</b>	Préserver les espaces agricoles et développer les pratiques agro-écologiques	<b>Indicateur 1</b>	Evolution du nombre d'Ha d'espaces agricoles
		<b>Indicateur 2</b>	Evolution du nombre d'agriculteurs et agricultrices installés sur l'île
		<b>Indicateur 3</b>	Evolution du nombre d'agriculteurs et agricultrices sensibilisés et ayant fait évoluer leurs pratiques
		<b>Indicateur 4</b>	Evolution du nombre de friches sur le territoire
<b>Action 4.1.2</b>	Protéger les milieux naturels et boisés	<b>Indicateur 1</b>	Evolution de la surface boisée du territoire
		<b>Indicateur 2</b>	Evolution de la surface des espaces naturels sur le territoire
		<b>Indicateur 3</b>	Nombre d'événements de sensibilisation organisés –Quantification de la participation aux événements
<b>Action 4.2.1</b>	Mener la stratégie marais pour renforcer leur rôle de séquestration carbone et de protection face à la submersion	<b>Indicateur 1</b>	Nombre de propriétaires fonciers sensibilisés
		<b>Indicateur 2</b>	Nombre d'opérations d'entretien de restauration avec linéaire et surfaces
		<b>Indicateur 3</b>	Surfaces de marais non géré mais « conservé » car jouant un rôle tampon (qualité eau, submersion, etc...) ou réservoir de biodiversité

		<b>Indicateur 4</b>	Nombre d'études d'incidences Natura 2000 en marais / activités
<b>Action 4.3.1</b>	Economiser l'eau et valoriser les eaux usées et pluviales	<b>Indicateur 1</b>	Présence d'un travail étroit entre la CCIO et Eau17 (nombre de réunions organisées)
		<b>Indicateur 2</b>	Nombre de mètres de réseau rénové
		<b>Indicateur 3</b>	Nombre de mousseur ou autre système d'économie d'eau distribués
		<b>Indicateur 4</b>	Nombre de récupérateurs d'eau de pluie distribués
		<b>Indicateur 5</b>	Nombres et fréquences d'évènements et actions de communication pour économiser l'eau
		<b>Indicateur 6</b>	Baisse des pertes d'eau mesurée sur le réseau
<b>Action 4.3.2</b>	Développer une ressource locale en eau potable	<b>Indicateur 1</b>	Quantité d'eau consommée sur le territoire
		<b>Indicateur 2</b>	Dépendance du territoire pour la ressource en eau
<b>AXE 5. Adapter nos modes de production et de consommation</b>			
<b>Action 5.1.1</b>	Encourager et valoriser les pratiques vertueuses des acteurs économiques	<b>Indicateur 1</b>	Nombre d'évènements organisés par an
		<b>Indicateur 2</b>	Nombre d'entreprises présentes aux évènements
		<b>Indicateur 3</b>	Nombre d'acteurs labellisés « acteurs éco-responsables de l'île d'Oléron »
		<b>Indicateur 4</b>	Partenariats avec les chambres consulaires pour accompagner les acteurs économiques
<b>Action 5.1.2</b>	Concevoir les ZAE (Zones d'Activités Economiques) en cohérence avec les objectifs de transition	<b>Indicateur 1</b>	Nombre de règlements de ZAE intégrant les enjeux climatiques et environnementaux
		<b>Indicateur 2</b>	Pourcentage d'artificialisation des ZAE
		<b>Indicateur 3</b>	Nombre d'arbres sur les sites

		<b>Indicateur 4</b>	Nombre de panneaux solaire photovoltaïques ou thermiques installés sur les toitures des ZAE
		<b>Indicateur 5</b>	Nombre de bâtiments à déconstruire, à reconstruire, à rénover...
		<b>Indicateur 6</b>	Evaluation de l'activité commerciale (concurrence avec la vocation industrielle et artisanale)
<b>Action 5.1.3</b>	Promouvoir un tourisme durable et responsable	<b>Indicateur 1</b>	Révision de la stratégie de tourisme durable effectuée
		<b>Indicateur 2</b>	Nombre de partenaires relais, dont acteurs économiques et touristiques du territoire
		<b>Indicateur 3</b>	Affluence aux événements de sensibilisation et de formation
		<b>Indicateur 4</b>	Nombre d'acteurs touristiques engagés dans un label ou ayant bénéficié d'un dispositif d'accompagnement
<b>Action 5.1.4</b>	Etudier une gestion collective de la logistique des marchandises via un point relai logistique	<b>Indicateur 1</b>	Création d'une plateforme logistique mutualisée pour la gestion des marchandises sur la CCIO
		<b>Indicateur 2</b>	Nombres d'entreprises adhérentes à la plateforme
		<b>Indicateur 3</b>	Évolution du nombre de camions et du trafic routier sur l'île
<b>Action 5.2.1</b>	Réduire la production de déchets et favoriser le recyclage	<b>Indicateur 1</b>	Quantité de déchets ménagers produits par habitant par an
		<b>Indicateur 2</b>	Evolution quantitative des tonnages de déchets par catégories : ordures ménagères, recyclage, organique
		<b>Indicateur 3</b>	Nombre de partenariats avec des associations
		<b>Indicateur 4</b>	Nombre d'animations réalisées
<b>Action 5.2.2</b>	Encourager le réemploi et la réparation	<b>Indicateur 1</b>	Tonnage de déchets détournés des déchèteries et des entreprises

		<b>Indicateur 2</b>	Fréquentation de l'écopôle et du Brico-tech et niveau de satisfaction
		<b>Indicateur 3</b>	Tonnes de matériaux réutilisés
		<b>Indicateur 4</b>	Nombre de partenariats avec les acteurs économiques, institutionnels, associatifs de la réparation et du réemploi
<b>Action 5.3.1</b>	Développer les circuits courts et la production locale	<b>Indicateur 1</b>	Fréquence des COPIL et COTECH du PAT
		<b>Indicateur 2</b>	Evolution des ventes de producteurs locaux par lieux de ventes locaux
		<b>Indicateur 3</b>	Nombre d'évènements de sensibilisation
		<b>Indicateur 4</b>	Nombre de jardins partagés
<b>Action 5.3.2</b>	Accompagner l'approvisionnement local de la restauration collective	<b>Indicateur 1</b>	% d'approvisionnement des restaurants collectifs avec des produits de qualité/labellisés
		<b>Indicateur 2</b>	% d'approvisionnement des restaurants collectifs avec des produits locaux et de saison
		<b>Indicateur 3</b>	Nombre de repas végétariens dans les cantines par semaine
		<b>Indicateur 4</b>	Nombre partenariats en cantines et producteurs locaux
<b>Action 5.3.3</b>	Limiter le gaspillage alimentaire	<b>Indicateur 1</b>	Evolution du tonnage de déchets alimentaires (Pesée journalière des déchets pour établir un suivi mensuel/annuel)
		<b>Indicateur 2</b>	Nombre de personnes sensibilisés lors d'évènements
<b>AXE 6. Façonner un territoire impliqué, innovant et exemplaire</b>			
<b>Action 6.1.1</b>	Communiquer et animer une dynamique autour	<b>Indicateur 1</b>	Nombre d'évènements en lien avec le PCAET et les enjeux climat-air-énergie organisés

	du plan climat et des enjeux climat-air-énergie	<b>Indicateur 2</b>	Nombre de partenariats créés
		<b>Indicateur 3</b>	Participation aux événements et retours des participants
<b>Action 6.1.2</b>	Mener une coopération locale autour des enjeux climat-air-énergie	<b>Indicateur 1</b>	Nombre de réunions organisées (Comité de suivi, Conseil pour le Climat et la Transition Energétique) et nombre de participants
		<b>Indicateur 2</b>	Outil de suivi mis à jour
		<b>Indicateur 3</b>	Nombre de communes mobilisées
		<b>Indicateur 4</b>	Nombre de projets mutualisés avec d'autres acteurs
<b>Action 6.2.1</b>	Améliorer le bilan carbone de la politique d'achat et du budget	<b>Indicateur 1</b>	Evolution du bilan carbone du territoire
		<b>Indicateur 2</b>	Nombre de critères environnementaux intégré dans les marchés publics
		<b>Indicateur 3</b>	Evolution du volume de financements potentiellement néfastes pour le climat et l'environnement
<b>Action 6.2.2</b>	Maintenir et continuer d'agir sur la qualité de l'air extérieur et intérieur	<b>Indicateur 1</b>	Evolution des mesures sur la qualité de l'air intérieur et extérieur sur le territoire en général et aux abords des lieux considéré
		<b>Indicateur 2</b>	Evolution de la quantité de produits phytosanitaires utilisés par les collectivités, les professionnels, les particuliers ou encore les agriculteurs
<b>Action 6.2.3</b>	Encourager les expérimentations et les démarches innovantes	<b>Indicateur 1</b>	Nombre d'action réalisées dans le label « territoire engagé climat-air-énergie »
		<b>Indicateur 2</b>	Création de partenariats avec les universités
		<b>Indicateur 3</b>	Nombre de travaux réalisés avec d'autres territoires



## 7.2. L'ÉVALUATION DU PCAET

L'évaluation proposera des recommandations opérationnelles et une révision éventuelle des priorités et de l'affectation des ressources (confirmant ainsi la stratégie ou, si besoin, la redéfinissant).

La communauté de communes de l'île d'Oléron aura ainsi une vision globale de la démarche et de son impact, ce qui crédibilisera et légitimera le Plan Climat d'Oléron.